

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE D'ÉTABLISSEMENT (RAPET) 2021

Introduction

Document annexé au compte financier de l'année 2021, ce RAPET 2021 dresse le bilan de la réalisation des objectifs de l'UPEC, inscrits dans le projet annuel de performance d'établissement (PAPET) 2021, lui-même fondé sur les axes stratégiques et les indicateurs du contrat de site, commun à l'UPEC et à l'UPEM, et signé avec la tutelle ministérielle pour la période 2015-2019. Il s'attache, d'une part, à actualiser les indicateurs associés à ces objectifs et, d'autre part, à mesurer l'écart entre les cibles fixées dans le PAPET 2021 et les résultats constatés en fin d'année.

Le présent document procède ainsi à l'analyse des indicateurs du PAPET 2021, dont les objectifs sont rappelés ci-dessous :

Le premier s'inscrit dans la volonté de l'UPEC de renforcer son positionnement autour de la formation tout au long de la vie (FTLV) et de développer l'innovation pédagogique comme outil d'accompagnement des publics et d'aide à la réussite.

Poursuivre la dynamique d'excellence de la recherche était le second objectif stratégique du contrat de site, dont la poursuite implique le soutien aux équipes de recherche et accompagnement dans les réponses aux appels d'offre, notamment ceux financés par la Commission européenne.

Le renforcement de l'ancrage territorial et du rayonnement international sont au cœur de la stratégie de l'UPEC afin de diffuser l'expertise de l'établissement en recherche comme en formation et de bénéficier des approches nouvelles provenant de l'extérieur.

Les quatrième et cinquième objectifs étaient le développement d'une vie de campus soucieuse d'une meilleure participation des étudiants à la gouvernance de l'établissement et d'une stratégie documentaire ambitieuse.

Le sixième objectif consiste dans la consolidation du modèle économique de l'établissement en alliant maintien de l'équilibre budgétaire et développement de ressources nouvelles au service du financement des priorités de l'établissement.

Enfin, le renforcement de l'organisation technique, administrative et financière de l'établissement dans un objectif d'amélioration de la qualité du service rendu est le septième et dernier objectif dont ce RAPET 2021 rend compte.

OBJECTIF n° 1 : Devenir une référence en FTLV en renforçant la transformation pédagogique 4

Indicateur 1.1 : Taux de réussite en Licence en 3 et 4 ans	5
Indicateur 1.2 : Taux de passage de L1 en L2 des primo-entrants en 1ère année de cursus licence.....	7
Indicateur 1.3 : Taux de réussite du DUT en 2 ou 3 ans	8
Indicateur 1.4 : Taux de réussite en Master en 2 ans.....	9
Indicateur 1.5 : Évolution du nombre d'étudiants en alternance	10
Indicateur 1.6 : Développement de la formation continue	10
Indicateur 1.7 : Insertion professionnelle des diplômés de l'université : 30 mois après l'obtention du diplôme	11
Indicateur 1.8 : Flux d'entrants en Master	13

OBJECTIF n° 2 : Poursuivre l'objectif d'excellence de la recherche 15

Indicateur 2.1 : Publications par discipline.....	16
Indicateur 2.2 : Endorecrutement des enseignants-chercheurs	17

OBJECTIF n° 3 : Renforcer l'ancrage territorial et rayonner à l'international 18

Indicateur 3.1 : Mobilités des étudiants.....	18
Indicateur 3.2 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master	20
Indicateur 3.3 : Enseignants-chercheurs étrangers invités	21
Indicateur 3.4 : Revenus générés par les contrats européens de recherche	21
Indicateur 3.5 : Co-publications européennes et internationales.....	22

OBJECTIF n° 4 : Placer la vie de campus au cœur des priorités..... 24

Indicateur 4.1 : Nombre d'étudiants exerçant une activité physique et sportive, culturelle et associative	25
Indicateur 4.2 : Nombre de projets FSIE soutenus et budget consacré	25
Indicateur 4.3 : Nombre d'étudiants orientés de la plateforme RESUS vers une consultation médicale.....	26
Indicateur 4.4 : Évolution des surfaces immobilières.....	26
Indicateur 4.5 : Taux d'occupation des locaux	27

OBJECTIF n° 5 : Développer une stratégie documentaire ambitieuse..... 29

Indicateur 5.1 : Variation des horaires d'ouverture du SCD.....	29
Indicateur 5.2 : Fréquentation physique des bibliothèques	30
Indicateur 5.3 : Consultation des ressources numériques	30

OBJECTIF N° 6 : Adopter un modèle économique équilibré et trouver des ressources supplémentaires au service de la réalisation et du développement des missions..... 32

Indicateur 6.1 : Développement des ressources propres (hors SCSP)*	32
Indicateur 6.2 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche.....	33
Indicateur 6.3 : Financement de l'activité	34

Indicateur 6.4 : Équilibre financier	34
OBJECTIF N° 7 : Élaborer et mettre en œuvre une organisation administrative, technique et financière ambitieuse et efficace au service des missions	36
Indicateur 7.1 : Pilotage financier.....	36
Indicateur 7.2 : Pilotage du SI et des systèmes numériques aux usagers	38

OBJECTIF n° 1 : Devenir une référence en FTLV en renforçant la transformation pédagogique

Les orientations prioritaires sont dans la continuité des actions menées par l'UPEC mais en portent plus loin les ambitions, dans le respect du service public. Le développement de la FTLV constitue l'une des principales priorités de l'UPEC et exprime la volonté de l'établissement d'améliorer la réussite de tous les étudiants, dans la diversité de leur parcours. Cet objectif s'entend tant du point de vue des étudiants que de l'institution. Il implique une nécessaire adaptation aux caractéristiques des différents publics, un accompagnement plus individualisé des étudiants et des publics en reprise d'études, une amélioration des dispositifs d'orientation (initiale ou réorientation, intra ou inter-composantes) et de prise en compte de la diversité des parcours étudiants (parcours non-type, développement de passerelles entre filières, possibilité de réduire ou d'augmenter la durée d'obtention de la licence...). Cette amélioration passe en particulier par un travail moins visible mais fondamental d'amélioration du SI de gestion des parcours étudiants et des formations.

L'université a été lauréate en 2018 d'un NCU intitulé « Projet Pulse », et déploie de manière progressive de nouvelles méthodologies innovantes (démarche compétence, individualisation des parcours, etc.) qui encouragent à changer la posture tant du professeur que de l'étudiant, au service d'une meilleure réussite de ce dernier. L'ouverture à de nouvelles modalités d'enseignement implique une réflexion sur la valorisation de ces transformations, tant pour les étudiants que pour les personnels universitaires. Favoriser le décroisement et la diversification des parcours constitue un levier essentiel de cette politique. A cet égard l'UPEC a été lauréate en 2019 de deux EURs dont le fondement repose sur la transversalité des thématiques induisant le décroisement des formations en en faisant des objets trans-composantes.

Développer de manière raisonnée et harmonieuse l'offre de formation tout au long de la vie (FI, FA et FC) mais aussi l'adapter à des publics spécifiques favorisera la réussite des étudiants, leur insertion professionnelle et leur ascension sociale. Ainsi, l'UPEC s'est investie au sein du NCU « Aspie-Friendly » pour un meilleur accompagnement et une meilleure insertion professionnelle des étudiants souffrant d'un trouble du spectre de l'autisme.

La modularisation des formations permettra de constituer des parcours certifiants et diplômants intégrant de la formation continue. Une attention sera portée aux licences professionnelles, qui constituent un niveau de qualification recherché par les recruteurs et qui permettent une insertion professionnelle rapide des étudiants dont c'est le projet. Le renforcement des stages et des projets tuteurés dans les cursus, ainsi que la réflexion précoce sur le projet professionnel, permettront la consolidation d'un itinéraire favorable à l'insertion des étudiants.

Indicateur 1.1 : Taux de réussite en Licence en 3 et 4 ans

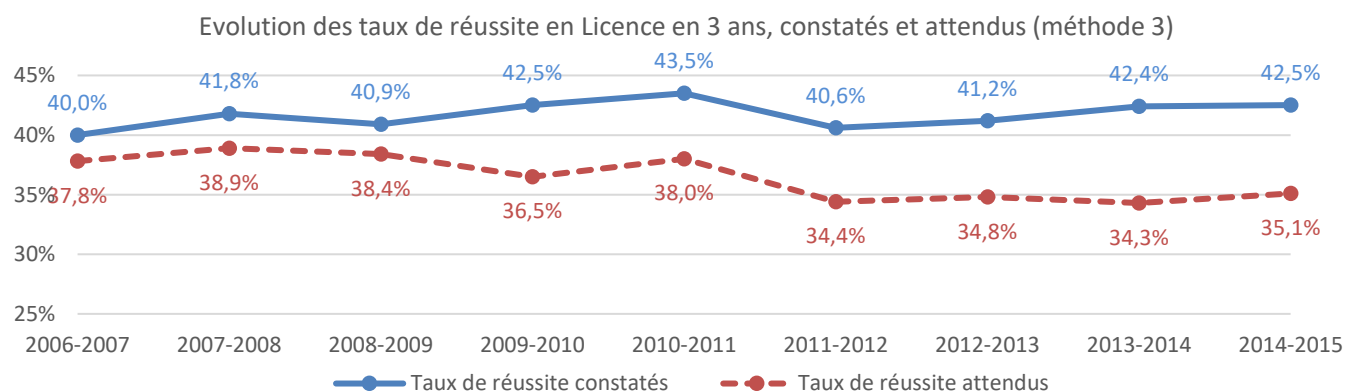
Réussite en Licence en 3 ans (Taux observé)

	Périmètre	2017	2018	2019	2020	Prévision 2020	Ecart à la prévision PAPET	Cible contrat de site 2019
		(cohorte 2014-2015)	(cohorte 2015-2016)	(cohorte 2016-17)	(cohorte 2017-18)	(cohorte 2017-18)	(cohorte 2017-18)	(cohorte 2016-17)
Méthode 1	UPEC	26,9 %	28,0 %	32,9 %	36,8 %			
Méthode 2	UPEC	90,6 %	nc	nc	nc			
Méthode 3	UPEC	42,5 %	nc	nc	nc	so	so	45,0 %
	National	43,1 %	nc	nc	nc			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

nc : non communiqué

so : Sans objet



Une modification dans la méthodologie de calcul des taux de réussite des étudiants en licence de la part du Ministère ne permet pas de fournir les taux de réussite selon la méthode 3, méthode privilégiée au sein des PAPET et RAPET. L'indicateur sera modifié lors du prochain exercice.

Justification des écarts : L'absence du taux de réussite en 3 ans selon la méthode 3 ne permet pas de comparaison avec la prévision 2020, et ainsi ne permet pas de constater un écart.

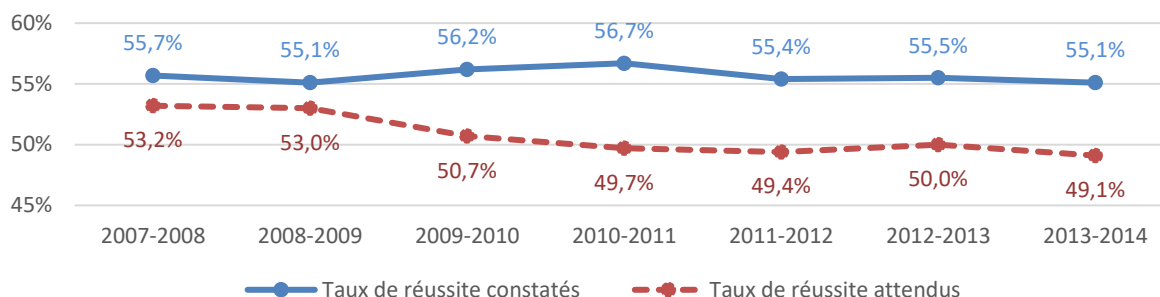
Réussite en Licence en 3 ou 4 ans (Taux observé)

	Périmètre	2017	2018	2019	2020	Prévision 2020	Ecart à la prévision PAPET	Cible contrat de site 2019
		(cohorte 2013-2014)	(cohorte 2014-2015)	(cohorte 2015-16)	(cohorte 2016-17)	(cohorte 2016-17)	(cohorte 2015-16)	(cohorte 2015-16)
Méthode 1	UPEC	39,1 %	38,7 %	43,1 %	45,2 %			
Méthode 2	UPEC	96,0 %	nc	nc	nc			
Méthode 3	UPEC	55,1 %	nc	nc	nc	nd	nd	57,0 %
	National	56,4 %	nc	nc	nc			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

Une modification dans la méthodologie de calcul des taux de réussite des étudiants en licence de la part du Ministère ne permet pas de fournir les taux de réussite selon les méthodes 2 et 3. La méthode 3 étant celle privilégiée au sein des PAPET et RAPET, l'indicateur sera modifié lors du prochain exercice.

Réussite en Licence en 3 ou 4 ans: Evolution des taux constatés et attendus (méthode 3) par cohorte



Justification des écarts : L'absence du taux de réussite en 3 ou 4 ans selon la méthode 3 ne permet pas de comparaison avec la prévision 2020, et ainsi ne permet pas de constater un écart.

Précisions méthodologiques : Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en L1 l'année $n / n+1$. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année.

Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus.

La réussite est appréhendée au travers de quatre méthodes de calcul décrites ci-dessous (*source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)*).

Méthode 1 : La réussite des étudiants est attribuée à l'université dans laquelle ils se sont inscrits en première année, quel que soit leur parcours ultérieur. Le taux de réussite observé pour un établissement donné est donc le rapport entre le nombre d'étudiants ayant réussi en Licence en 2015 (quel que soit l'établissement où le diplôme de licence a été obtenu) et le nombre d'étudiants inscrits en L1 en 2012-2013 dans l'établissement donné.

Méthode 2 : La réussite des étudiants est attribuée à l'université dans laquelle ils se sont inscrits en troisième année, quel que soit leur parcours antérieur. Le taux de réussite observé pour un établissement donné est donc le rapport entre le nombre d'étudiants ayant réussi en Licence en 2015 et le nombre d'étudiants de la cohorte 2012 inscrits en L3 en 2014-2015 dans l'établissement donné.

Méthode 3 : La population prise en compte dans le calcul des taux de réussite est constituée des étudiants qui sont restés trois années dans le même établissement ou qui ont quitté le système universitaire la troisième année. Le taux de réussite observé pour un établissement donné est donc le rapport entre le nombre d'étudiants de cette population ayant réussi en Licence en 2015 dans l'établissement et le nombre d'étudiants de cette population inscrits en L1 en 2012-2013 dans ce même établissement.

La méthode 3 est celle pour laquelle le MESRI fixe une cible dans le contrat de site.

Limites et biais : Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques.

Indicateur 1.2 : Taux de passage de L1 en L2 des primo-entrants en 1ère année de cursus licence

Devenir des étudiants inscrits	Périmètre	2016	2017	2018	2019	2020	Prévision 2020 (cohorte 2019-20)	Ecart à la prévision PAPET (cohorte 2019-20)	Cible contrat de site 2019 (cohorte 2018-19)
		(cohorte 2015-16)	(cohorte 2016-17)	(cohorte 2017-18)	(cohorte 2018-19)	(cohorte 2019-2020)			
Effectifs des étudiants inscrits en L1 l'année n-1/n	UPEC	3 861	3 563	3 515	3 994	3 668			
Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1	UPEC	25,2 %	26,4 %	27,6 %	28,0 %	20,0 %			
	National	27,0 %	28,7 %	27,6 %	27,0 %	20,6 %			
Part de changements d'orientation en année n/n+1	UPEC	1,7 %	2,5 %	2,4 %	2,4 %	2,4 %			
	National	2,2 %	2,4 %	2,3 %	2,8 %	2,9 %			
Part des sorties de l'université	UPEC	27,9 %	26,7 %	24,2 %	23,1 %	22,2 %			
	National	29,8 %	27,8 %	26,5 %	24,7 %	23,0 %			
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	UPEC	45,2 %	44,3 %	45,8 %	46,5 %	55,4 %	55,0 %	+ 0,4 pt	44,0 %
	National	41,1 %	41,0 %	43,7 %	45,5 %	53,5 %			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES

Sortie (numérateur) : étudiants de la base sortis du système universitaire l'année n +1 / n+2

On constate pour la cohorte 2019-2020 :

- Une forte augmentation du taux de passage L1/L2, qui reste au-dessus de la moyenne nationale et dans une dynamique de progression depuis 2011-2012 ;
- Une part des redoublements qui connaît une forte baisse par rapport à la cohorte précédente et qui se situe au-dessous de la moyenne nationale (-0.6 point) ;
- Un taux de sortie des étudiants de l'université qui continue de diminuer (- 0.9 point) ;
- Une part des changements d'orientation stable par rapport à la cohorte précédente, sous la moyenne nationale (2.4 % contre 2.9 %).

Justification des écarts : La part des inscrits en L1 passant en L2 l'année suivante dépasse légèrement la prévision (+0,4pt).

Précisions méthodologiques (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES) :

Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en L1 l'année n / n+1.

En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année.

Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus.

L1 = première année du cursus Licence

L2 = deuxième année du cursus Licence

Précisions sur le mode de calcul (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES) :

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en L1 dans l'établissement l'année n / n+1.

Passage en L2 (numérateur) : étudiants de la base inscrits en L2 (ou L3) l'année n+1 / n+2 quel que soit l'établissement d'accueil.

Redoublement (numérateur) : étudiants de la base inscrits en L1 l'année n+1 / n+2 quel que soit l'établissement d'accueil.

Changement d'orientation (numérateur) : étudiants de la base inscrits l'année n+1 / n+2 dans un diplôme qui ne fait pas partie du cursus Licence (y compris en DUT) quel que soit l'établissement d'accueil.

Sortie (numérateur) : étudiants de la base sortis du système universitaire l'année n+1 / n+2.

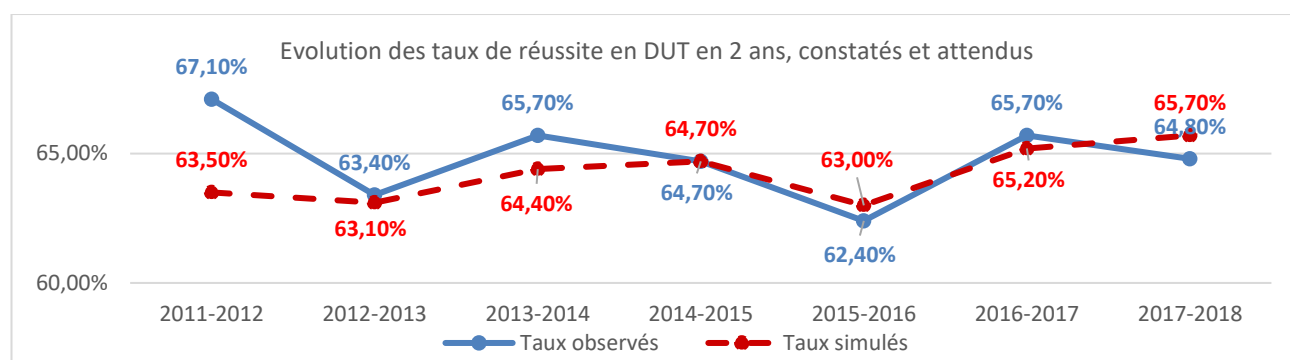
Cas des inscriptions multiples l'année n+1 / n+2 : si un étudiant est inscrit dans plusieurs établissements l'année n+1 / n+2 et si sa situation n'est pas la même dans ces établissements, c'est la situation la plus favorable qui est retenue (passage en L2 puis redoublement puis réorientation).

Indicateur 1.3 : Taux de réussite du DUT en 2 ou 3 ans

Réussite en DUT en 2 ans

	2016	2017	2018	2019	2020	Prévision 2020	Ecart à la prévision 2020
	(cohorte 2013-2014)	(cohorte 2014-2015)	(cohorte 2015-2016)	(cohorte 2016-2017)	(cohorte 2017-2018)	(cohorte 2017-2018)	(cohorte 2017-2018)
UPEC	65,7 %	64,7 %	62,4 %	65,7 %	64,8 %	66,0 %	- 1,2 pts
National	66,6 %	66,9 %	67,4 %	68,4 %	69,1 %		

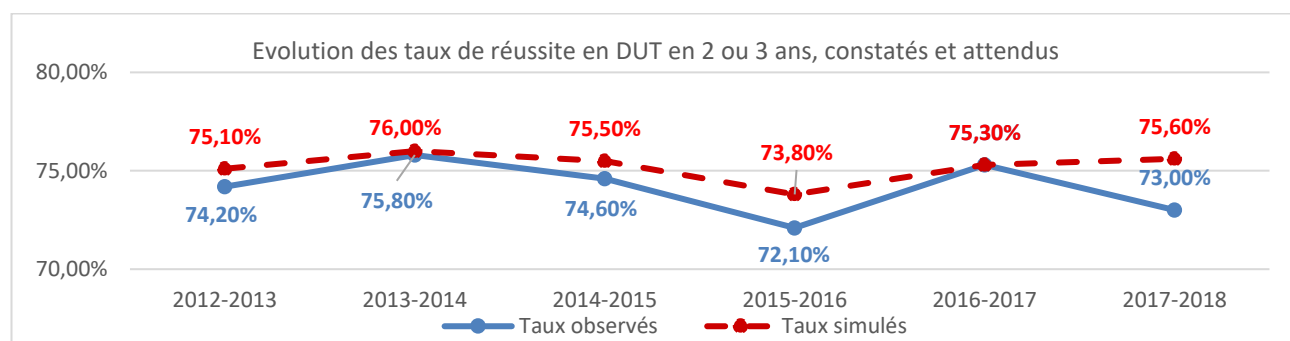
Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)



Réussite en DUT en 2 ans ou 3 ans

	2016	2017	2018	2019	2020	Prévision 2020	Ecart à la prévision
	(cohorte 2013-2014)	(cohorte 2014-2015)	(cohorte 2015-2016)	(cohorte 2016-2017)	(cohorte 2017-2018)	(cohorte 2017-2018)	(cohorte 2017-2018)
UPEC	75,8 %	74,6 %	72,1 %	75,3 %	73,0 %	76,0 %	- 3 pts
National	76,8 %	76,7 %	77,2 %	77,6 %	78,4 %		

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)



Le taux réussite en DUT en 2 ans est en baisse entre la cohorte 2016-2017 et la cohorte 2017-2018 (-0.9 point). Cette baisse est plus marquée pour le taux de réussite en 2 ou 3 ans (-2.3 points). La moyenne nationale poursuit sa hausse entre 2019 et 2020 (+0.7 point pour le taux de réussite en 2 ans et +0.8 point pour le taux de réussite en 2 ou 3 ans). L'écart entre les taux observés et simulés est de 2.6 points pour la cohorte 2017-2018.

Précisions méthodologiques : La réussite en 2 ans (à la session n+2) comme la réussite en 3 ans (à la session n+3) est attribuée à l'établissement d'inscription en première année et non à l'établissement où le diplôme a été obtenu dans le

cas où l'étudiant a changé d'établissement entre la première et la deuxième (ou la troisième) année (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)).

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits pour la première fois en première année de DUT dans l'établissement l'année n / n+1.

Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+2 quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu. Les étudiants ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+1 sont inclus dans la réussite en 2 ans.

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+3 (et n'en ayant pas obtenu à la session n+2) quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.

Indicateur 1.4 : Taux de réussite en Master en 2 ans

	Périmètre	Diplômés 2017	Diplômés 2018	Diplômés 2019	Diplômés 2020	Prévision 2020	Ecart à la prévision PAPET	Cible contrat de site 2019
		(cohorte 2015-16)	(cohorte 2016-17)	(cohorte 2017-18)	(cohorte 2018-19)	(cohorte 2018-19)	(cohorte 2018-2019)	(cohorte 2017-2018)
Méthode 1	UPEC	54,9 %	56,1 %	59,4 %	59,4 %			
Méthode 2	UPEC	90,8 %	nc	nc	nc			
Méthode 3	UPEC	54,0 %	nc	nc	nc	nd	nd	50,0 %
	National	53,6 %	nc	nc	nc			

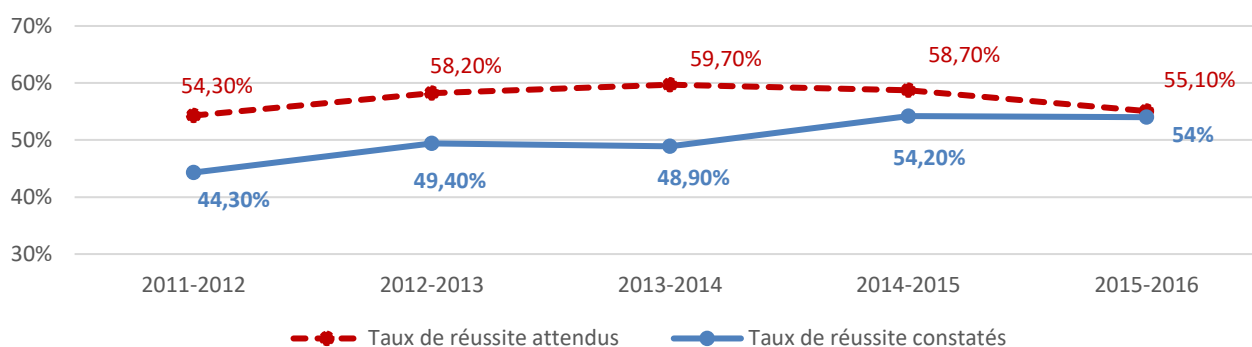
Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

Nc : non communiqué

So : sans objet

Le taux de réussite en Master en 2 ans est en progression constante depuis 2017, avec une hausse de 4,5 points en quatre ans. Une modification de méthodologie opérée par le Ministère et d'où sont issues ces données ne permet pas de fournir de résultats pour les méthodes 2 et 3 à partir des diplômés 2018, ainsi que le taux de réussite attendu associé.

Réussite en Master en 2 ans : Evolution des taux constatés et attendus (méthode 3)



Périmètre : Le champ de l'indicateur est constitué des étudiants ayant pris une inscription principale en M1 l'année n / n+1 et qui n'étaient pas inscrits en M1 l'année précédente (année n-1 / n).

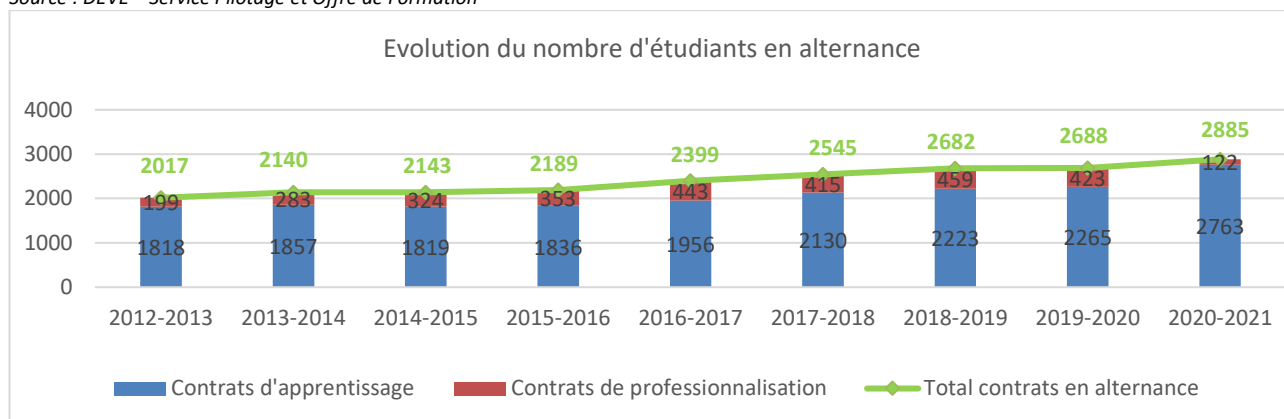
Les formations prises en compte en Master sont le master LMD (**hors Master enseignement**) et le Master ingénieur, la Maîtrise et la Maîtrise IUP, le DEA et le DESS (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)).

Méthode 3 : La population prise en compte dans le calcul des taux de réussite est constituée des étudiants qui sont restés deux années dans le même établissement ou qui ont quitté le système universitaire la deuxième année. Le taux de réussite observé pour un établissement est donc le rapport entre le nombre d'étudiants de cette population ayant réussi en Master (hors Master enseignement) en 2015 dans l'établissement et le nombre d'étudiants inscrits pour la première fois en M1 (hors Master enseignement) en 2013-2014 dans l'établissement.

Indicateur 1.5 : Évolution du nombre d'étudiants en alternance

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Prévision 2021 (Année univ. 2020-2021)	Ecart à la prévision 2021
Contrats d'apprentissage	1 956	2 130	2 223	2 265	2 763	2 550	+213
Contrats de professionnalisation	443	415	459	423	122	250	-128
Total contrats en alternance	2 399	2 545	2 682	2 688	2 885	2 800	+85

Source : DEVE – Service Pilotage et Offre de Formation



Le nombre total d'étudiants en alternance augmente de manière continue depuis 2012 (+868 entre 2012-2013 et 2020-2021). Tandis que les contrats d'apprentissage sont en hausse continue depuis 2012 en lien avec l'ouverture de nouvelles formations, les contrats de professionnalisation connaissent une forte baisse en 2020-2021.

Justification des écarts : La prévision 2020-2021 est dépassée en ce qui concerne les contrats d'apprentissage suite à la réintégration plus rapide des apprentis du CFA SUP2000 vers le CFA UPEC, mais également en conséquence au développement important de l'offre de formation. Cet accroissement de l'offre s'explique par la législation de libéralisation de l'apprentissage. Le transfert important de contrats de professionnalisation vers les contrats d'apprentissage se poursuit, avec un total de contrats en alternance dépassant la cible fixée.

Indicateur 1.6 : Développement de la formation continue

	2017	2018	2019	2020	Prévision 2020	Ecart à la prévision PAPET	Cible contrat de site 2019
Heures stagiaires	737 439	716 092	843 060	594 331	550 000	+ 44 331	1 300 000
Nombre de stagiaires FC (inscriptions)	10 460	14 206	13 780	12 119	11 000	+ 1 119	
Nombre de diplômés en FC	2 051	2 704	1 844	1 941	2 000	- 59	1 600
dont certifications par VAE	71	83	48	80	80	=	130
Chiffre d'affaires de la formation continue	6 746 684 €	7 352 882	7 775 200 €	7 840 000 €	7,8 M€	=	8,5 M€

Source : DIFPRO

nd : non disponible

FC : Formation Continue

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

Entre 2019 et 2020, le nombre d'heures stagiaires diminue fortement. Cependant, cette baisse est moins significative sur le nombre de stagiaires FC, tandis que le nombre de diplômés en FC est en augmentation par rapport à l'année précédente, particulièrement sur les certifications par VAE qui retrouvent leur niveau de 2018.

Précisions méthodologiques : Sont prises en compte les prestations de formation continue, diplômantes ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ. La formation continue assurée par l'INSPE au bénéfice du rectorat (PAF) n'est pas prise en compte par cet indicateur.

Justification des écarts : Les chiffres globaux progressent ou sont en stabilité malgré la crise sanitaire qui a eu un impact sur le marché de la formation continue. Il est à noter par ailleurs que certaines variations annuelles sont affectées par l'existence d'un client majeur "Air France", dont les besoins variables en fonction des années peuvent rendre difficile la prévision des heures et des apprenants accompagnés sur de la formation courte non diplômante.

Indicateur 1.7 : Insertion professionnelle des diplômés de l'université : 30 mois après l'obtention du diplôme

	Licence professionnelle				
	Enquête 2018 / diplômés 2016	Enquête 2019 / diplômés 2017			
	Taux d'insertion UPEC	Nombre de réponses prises en compte	Poids de la discipline	Taux d'insertion UPEC	National
DEG	94 %	122	53 %	92 %	94 %
Droit	ns	4	2 %	ns	97 %
Économie	ns			ns	91 %
Gestion	94 %	118	51 %	92 %	94 %
Autres formations juridiques, économiques et de gestion	ns			ns	92 %
Sciences humaines et sociales	ns	5	2 %	ns	89 %
Information communication	ns	2	1 %	ns	89 %
Autres sciences humaines et sociales	ns	3	1 %	ns	89 %
Sciences, technologie, santé	98 %	119	45 %	98 %	95 %
Sciences de la vie et de la terre	ns	13	5 %	ns	95 %
Sciences fondamentales	ns	8	3 %	ns	96 %
Sciences de l'ingénieur	98 %	52	20 %	98 %	96 %
Informatique	100 %	44	17 %	100 %	95 %
Autres sciences, technologies et santé	ns	2	1 %	ns	93 %

Source : MESRI-DGESIP/DGRI-SIES,

ns = donnée non significative (nombre de répondants inférieur à 30)

	Master				
	Enquête 2018 diplômés 2016	Enquête 2019 /diplômés 2017			
	Taux d'insertion UPEC	Nombre de réponses prises en compte	Poids de la discipline	Taux d'insertion UPEC	National
Droit - économie - gestion	95 %	446	73 %	94 %	94 %
Droit	95 %	43	7 %	98 %	94 %
Économie	97 %	73	11 %	95 %	92 %
Gestion	97 %	183	29 %	97 %	94 %
Autres formations juridiques, économiques et de gestion	92 %	147	26 %	90 %	92 %
Lettres, Langues, Arts	87 %	27	4 %	ns	88 %
Sciences humaines et sociales	87 %	73	11 %	96 %	90 %
Histoire-Géographie	ns	11	2 %	ns	85 %
Information communication	ns	17	3 %	ns	91 %
Autres sciences humaines et sociales	ns	45	7 %	98 %	89 %
Sciences, technologies et santé	91 %	71	12 %	95 %	93 %
Sciences de la vie et de la terre	ns	11	2 %	ns	89 %
Sciences fondamentales	ns	21	3 %	ns	92 %
Sciences de l'ingénieur	ns	15	2%	ns	95 %
Informatique	ns	3	>1%	ns	97 %
Autres sciences, technologies et santé	ns	21	4 %	ns	93 %
Masters enseignement	97 %	397	100 %	98 %	98 %

Source : MESRI-DGESIP/DGRI-SIES

ns = donnée non significative (nombre de répondants inférieur à 30)

N.B. : Le dispositif annuel d'enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université est coordonné par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et administré par les universités.

Précisions méthodologiques (source : MESRI-DGESIP/DGRI-SIES) :

Le **champ d'interrogation** porte sur les diplômés de nationalité française, issus de la formation initiale, n'ayant pas poursuivi ou repris d'études dans les deux années suivant l'obtention de leur diplôme.

Le **taux d'insertion** est défini comme le taux net d'emploi c'est-à-dire la part des diplômés occupant un emploi, quel qu'il soit, sur l'ensemble des diplômés présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).

Indicateur 1.8 : Flux d'entrants en Master

Part des nouveaux entrants en M1 (Étudiants non présents dans l'établissement l'année précédente)

	Périmètre	2016-2017*	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Prévision 2020	Ecart à la prévision PAPET	Cible contrat de site 2019 (Année univ. 2018-19)
						(Année univ. 2019-20)	(Année univ. 2019-20)	
Total inscriptions en M1	UPEC	2 629	2 564	2 669	2 892			
Dont non redoublants (A)	UPEC	2 344	2 300	2 443	2 678			
Étudiants non redoublants non présents dans l'établissement l'année précédente (B)	UPEC	913	1 101	1 130	1 294			
B/A (Part des nouveaux entrants)	UPEC	39,0 %	47,9 %	46,3 %	48,0 %	48,0 %	=	32,0 %
	National	nc	nc	nc	nc			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES

*Part des nouveaux entrants au niveau national non communiquée.

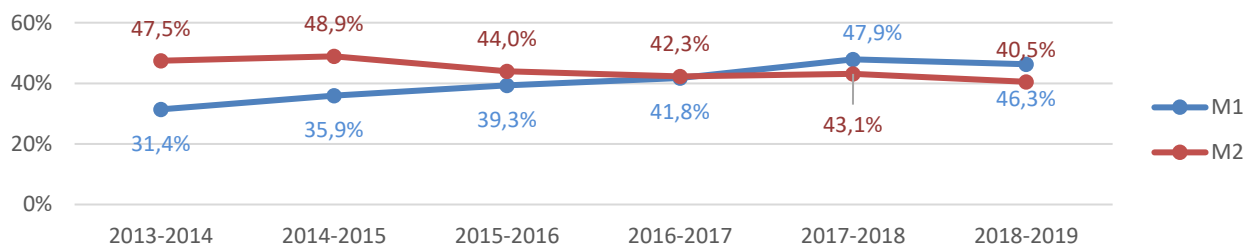
Part des nouveaux entrants en M2 (Étudiants non présents dans l'établissement l'année précédente)

	Périmètre	2016-2017*	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Prévision 2020	Ecart à la prévision PAPET	Cible contrat de site 2019 (Année univ. 2018-19)
						(Année univ. 2019-20)	(Année univ. 2019-20)	
Total inscriptions en M2	UPEC	2 881	2 930	2 884	2 922			
Dont non redoublants (A)	UPEC	2 674	2 734	2 642	2 711			
Étudiants non redoublants non présents dans l'établissement l'année précédente (B)	UPEC	1 132	1 179	1 069	1 002			
B/A (Part des nouveaux entrants)	UPEC	42,3 %	43,1 %	40,5 %	37,0 %	45,0 %	- 8.0 pts	45,0 %
	National	nc	nc	nc	nc			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES

*Part des nouveaux entrants au niveau national non communiquée.

Evolution de la part des nouveaux entrants en Master



Le nombre d'inscrits en M1 est en hausse par rapport à 2018-2019 (+223 inscrits) tandis que le nombre d'inscrits en M2 poursuit la diminution initiée en 2017-2018 (-9 inscrits). La part des nouveaux entrants en M1 augmente à 48 %, tandis que la part des nouveaux entrants en M2 diminue, pour atteindre à 37 %. Les moyennes nationales ne sont plus communiquées par le Ministère.

Justification des écarts :

Les prévisions sont conformes à la réalisation sur la part de nouveaux entrants en M1. En ce qui concerne la part des nouveaux entrants en M2, celle-ci diminue en cohérence avec les réformes nationales, avec cependant un rythme plus rapide qu'envisagé, ce qui explique le léger écart à la prévision.

OBJECTIF n° 2 : Poursuivre l'objectif d'excellence de la recherche

Le soutien fort aux équipes de recherche et le soutien à l'innovation constituent les priorités qui permettront à l'UPEC de produire encore davantage de travaux scientifiques reconnus pour leur excellence au niveau national, en Europe ainsi qu'au niveau international. Ce soutien se traduit par une volonté constante de renforcer les conditions de travail des chercheurs, enseignants-chercheurs et doctorants.

Un tel soutien se concrétise de diverses manières. Après avoir baissé en 2018, les dotations aux laboratoires ont retrouvé en 2019 leur niveau de 2017, et ont été, pour la plupart, des équipes augmentées en 2020. Un nouveau modèle de dotation plus juste a permis de revaloriser les dotations des laboratoires de sciences humaines et sociales. Le soutien aux directions de laboratoire a été renforcée notamment en développant l'enveloppe RNA afin de décharger les directeurs d'une partie de leurs charges d'enseignement. Ce soutien se manifeste en outre par le développement de formations à la recherche dans le cadre des écoles doctorales pilotées par la COMUE ainsi que par une politique de soutien à la jeune recherche par le financement de contrats doctoraux et post-doctoraux. L'UPEC reprend à compter de 2020 l'inscription et la diplomation doctorale, tout en conservant les écoles doctorales communes co-accréditées au sein de la COMUE UPE.

Nos deux Ecoles Universitaires de Recherche sélectionnées dans le cadre de l'appel EUR2 seront les points nodaux de projets fédérateurs et du développement de la formation à la recherche par la recherche interdisciplinaire, sur des thématiques porteuses et transversales. Nous poursuivons le développement de partenariats ambitieux et exigeants, pour renforcer plus encore les réseaux des chercheurs de l'UPEC, notamment dans le cadre d'un réseau des universités européennes.

L'UPEC facilite le développement des initiatives individuelles et collectives grâce à une politique d'incitation à l'activité scientifique renouvelée dans le cadre d'un BQR (Bonus Qualité Recherche) ouvert à partir de cette année à des initiatives de diverses natures : au-delà du soutien habituel aux manifestations scientifiques, les laboratoires ont la possibilité de demander un soutien pour l'achat de données, l'amorçage de projets collectifs ou des enquêtes exploratoires par exemple. La publication à l'international est soutenue par de l'aide à la traduction. La Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV), dont les effectifs ont été renforcés via avec la création d'un Pôle Transfert & Innovation fin 2020, propose un accompagnement plus efficace des porteurs de projets, dans le cadre d'appels d'offre régionaux, nationaux, européens et internationaux ainsi que dans la valorisation et le dépôt de brevets en lien avec ces projets. Des formations sont en outre assurées par des personnels de la DRV disposant d'expertises particulières, notamment sur les financements européens. La mise en œuvre d'une offre de services renouvelée, dédiée aux enseignants-chercheurs de l'UPEC a été initiée et sera pleinement déployée en 2022.

Afin de développer les meilleures pratiques en recherche, l'UPEC prend des dispositions pour obtenir la labellisation dans le cadre du programme européen HRS4R, et signer la charte européenne du chercheur ainsi que le Code de conduite pour le recrutement des chercheurs. De telles mesures sont de nature à rendre l'UPEC encore plus attractive pour les chercheurs désireux d'y enseigner et d'y effectuer des recherches.

L'UPEC renforce également sa politique d'intégrité scientifique avec la mise en place en novembre 2019 d'un Comité d'Ethique, de Déontologie et d'Intégrité Scientifique, qui amorce un travail sur la Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche et la charte européenne ALLEA, afin d'élaborer une Charte et des dispositifs propres à l'établissement. Le CEDIS œuvre actuellement à renforcer la culture de l'intégrité scientifique des enseignants-chercheurs, chercheurs et doctorants et rend des avis sur les projets qui lui sont soumis. Il comprend un référent « intégrité scientifique » et un « référent déontologue » représentant l'établissement qui sont chargés de la prévention et du traitement d'éventuels cas de manquement à l'intégrité scientifique.

En matière de publication et de diffusion de l'activité de recherche, l'UPEC s'engage dans la démarche de la science ouverte et a à ce titre constitué une base de données HAL UPEC afin de donner une meilleure visibilité aux publications de la communauté scientifique de l'UPEC, notamment en matière de SHS.

Enfin, la valorisation des travaux menés constitue un enjeu pour l'établissement, notamment en raison des possibilités de développement que permettent les ressources générées (en matière de brevets, notamment).

Indicateur 2.1 : Publications par discipline

Disciplines	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Biologie fondamentale	153	160	186	160	188	157	158	nd
Recherche médicale	664	708	753	792	790	804	822	nd
Biologie appliquée-écologie	43	52	62	33	47	65	78	nd
Chimie	108	103	127	131	124	130	131	nd
Physique	89	74	86	77	58	67	64	nd
Science de l'univers	124	138	160	143	139	136	136	nd
Sciences pour l'ingénieur	90	89	96	96	82	104	126	nd
Informatique	55	66	53	64	51	57	65	nd
Mathématiques	95	92	74	73	71	70	78	nd
Sciences humaines	42	64	60	43	50	15	20	nd
Sciences sociales	40	48	58	41	48	83	92	nd
Multidisciplinaire	2	4	3	5	7	7	8	nd
Toutes disciplines	1 505	1 598	1 719	1 658	1 655	1 693	1 779	nd

Source : Observatoire des sciences et techniques (OST)

Précisions méthodologiques :

La base de données utilisée est le Web of Science® (WoS) de Clarivate Analytics (ex Thomson Reuters), qui est l'une des bases de référence pour la bibliométrie. C'est une base qui recense les revues scientifiques et les actes de colloques les plus influents au niveau international. Elle privilégie les publications académiques. Elle est ainsi représentative pour les disciplines bien internationalisées. Sa représentativité est moins bonne dans les disciplines appliquées, de « terrain », à forte tradition nationale, ou encore dont la taille de la communauté est faible. La base WoS est ainsi assez faiblement représentative pour certaines spécialités de la recherche médicale ou de la biologie appliquée, différentes disciplines des sciences pour l'ingénieur et des sciences humaines et sociales.

Dans le cadre du projet IPERU, la reconnaissance des publications auxquelles un établissement participe se fait annuellement par le repérage des adresses de ses laboratoires dans la base de données WoS. **Il s'agit ici d'un périmètre d'unités et non d'auteurs.** Ainsi, toutes les publications produites par une unité y compris celles des personnels enseignants-chercheurs ou chercheurs de l'unité relevant d'autres établissements, par exemple le CNRS, sont prises en compte ; inversement les publications d'enseignants-chercheurs de l'établissement réalisées dans des unités ne relevant pas de son périmètre contractuel ne sont pas prises en compte.

Les indicateurs sont présentés **en compte fractionnaire disciplinaire** : ce compte concilie la logique de « participation » de l'établissement à la production scientifique (on compte pour 1 chacune des publications dans laquelle l'adresse de l'établissement apparaît, sans tenir compte du nombre total d'adresses de signataires) et la logique de « contribution » à une grande discipline (on fractionne la publication au prorata du nombre de grandes disciplines auxquelles est affectée la revue de la publication).

Le nombre de publications par discipline est exprimé en compte de présence, c'est-à-dire qu'une publication dans une revue classée dans plusieurs disciplines différentes est comptée une fois dans chaque discipline. **Le nombre total de publications est quant à lui exprimé en « compte fractionnaire »**, c'est-à-dire que chaque publication a été fractionnée au prorata du nombre de grandes disciplines auxquelles est affectée la revue de la publication.

Remarque : Dans les PAPET précédents, seul le total des publications était exprimé en compte fractionnaire. Le nombre de publication par discipline était quant à lui exprimé en compte de présence (une publication dans une revue classée

dans plusieurs disciplines différentes est comptée une fois dans chaque discipline). L'OST assurant désormais le décompte fractionnaire par discipline, le tableau est présenté dans cette unité de compte pour plus de cohérence.

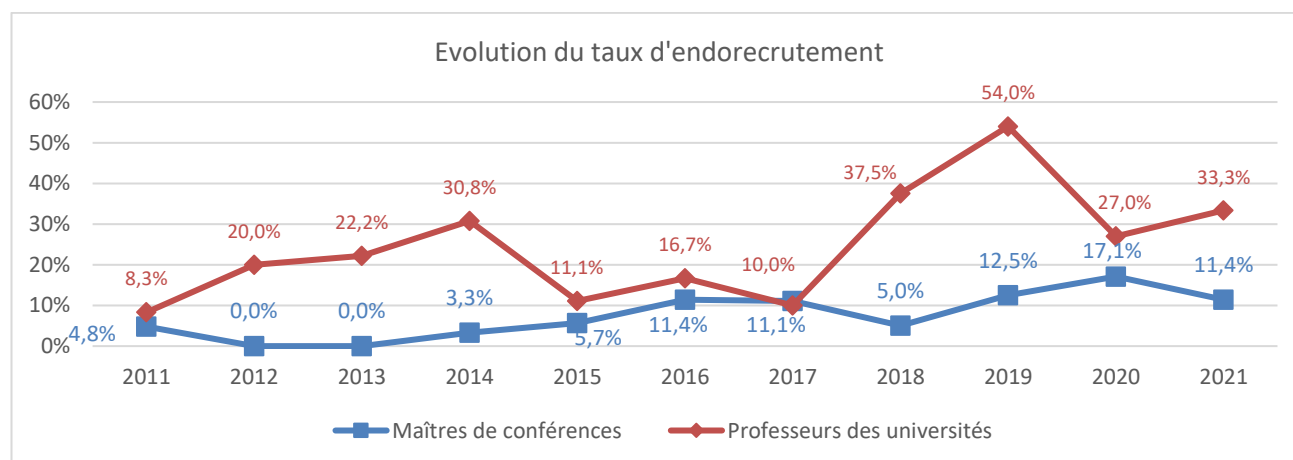
Les données ne sont pas disponibles pour l'année 2020 suite au retard de lancement de l'enquête IPERU en conséquence de la crise sanitaire, enquête mobilisée par l'OST pour la production de cet indicateur.

Indicateur 2.2 : Endorecrutement des enseignants-chercheurs

	2017	2018	2019	2020	2021	Cible contrat de site 2019
Maîtres de conférences	2	1	3	7	4	
Total des recrutements	18	20	24	41	35	
% des endorecrutements	11,1 %	5,0 %	12,5 %	17,1 %	11,4 %	5,0 %
Prof. des universités	1	3	7	4	3	
Total des recrutements	10	8	13	12	9	
% des endorecrutements	10,0 %	37,5 %	54,0 %	27,0 %	33,3 %	
Ens. enseignants-cherch.	3	4	10	11	7	
Total des recrutements	28	28	37	56	44	
% des endorecrutements	10,7 %	14,3 %	27,0 %	19,6 %	15,9 %	

Source : DRH, Pôle pilotage et SIRH

Le taux d'endorecrutement peut évoluer sensiblement d'une année à l'autre en raison notamment des faibles effectifs sur lesquels porte cet indicateur. Il est donc peu significatif. A ce titre, il a été décidé de ne plus produire de prévisions à partir du PAPET 2021. Après un taux d'endorecrutement en hausse entre 2017 et 2019, ce-dernier baisse à partir de 2020 pour s'établir à 15,9 % en 2021.



Précisions méthodologiques : Pour les MCF, le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement (COMUE UPE) mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.

Pour les PR, le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).

OBJECTIF n° 3 : Renforcer l’ancrage territorial et rayonner à l’international

Le renforcement de l’ancrage territorial et le rayonnement international de l’établissement constituent le 3^{ème} objectif de ce RAPET 2021. Cette priorité s’appuie tout d’abord sur le renforcement des liens avec les acteurs socio-économiques du territoire et sur la capacité de l’UPEC à répondre à leurs enjeux en matière de formation, de recherche et d’expertise.

L’internationalisation de la formation repose sur le renforcement du soutien à la mobilité entrante et sortante au sein des cursus, le développement de diplômes en langues étrangères et la co-diplomation avec des universités partenaires. L’UPEC adopte une politique volontariste de renforcement de l’excellence de la formation et de la recherche, notamment dans le cadre de la candidature à des écoles universitaires de recherche mais également en s’engageant dans des projets structurants tels que la création d’une alliance des universités européennes UNES, fondée en 2018. UNES a pour mission d’apporter, avec le soutien du nouveau programme Erasmus + 2021-2027, des réponses concrètes aux défis auxquels font face les sociétés de l’Europe du sud. L’UPEC et cinq autres universités européennes ont décidé de joindre leurs forces dans plusieurs actions communes en matière de formation et de recherche : pédagogies innovantes, parcours commun de formation, digitalisation, inter et transdisciplinarité, employabilité, multilinguisme et mobilité internationale.

L’UPEC s’est activement engagée dans le plan national pour l’attractivité de la France à travers sa candidature au label « Bienvenue en France ». Dans ce même cadre, l’UPEC a été lauréate de deux appels à projets et met en place diverses actions qui visent à améliorer considérablement la gestion, l’accueil et l’accompagnement des étudiants internationaux (semaine d’accueil dédiée, guichet unique, accompagnement visas, cours de FLE et de FOS, etc.). Stratégiquement, et dans un souci de cohérence, l’UPEC a fait le choix de transférer l’activité liée aux étudiants internationaux en mobilité individuelle du SIOE à la DRI.

Lors de l’annonce des frais différenciés pour les étudiants extra-communautaires, l’UPEC a su réagir afin de ne pas compromettre la rentrée des étudiants internationaux, en exonérant partiellement les néo-entrants en 2019-2020, dans la limite légale des 10 % d’exonérations autorisées par la tutelle. Pour l’année 2020-2021, devant les conditions sanitaires mondiales entravant les échanges internationaux, l’UPEC a reconduit son dispositif d’exonération partielle ajustée sur les droits nationaux dans l’objectif de préserver son attractivité internationale et ne pas décourager la mobilité d’étudiants internationaux.

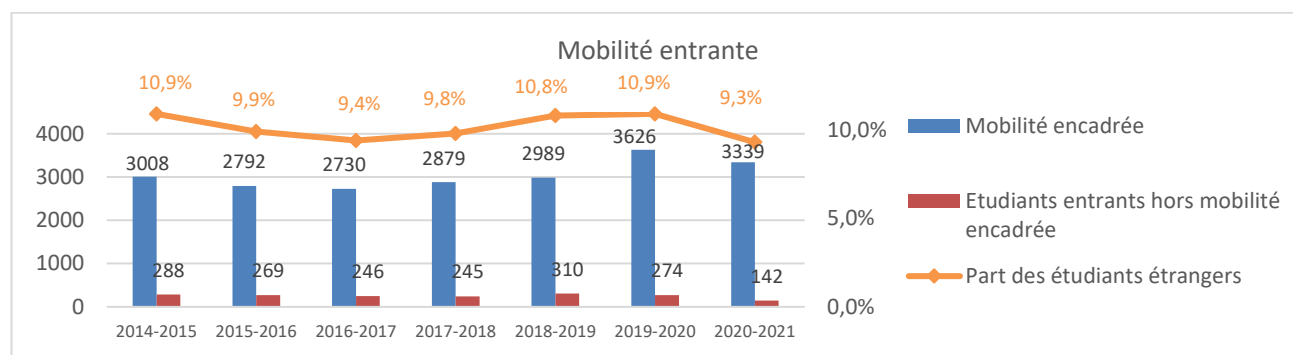
En recherche, l’internationalisation des activités est liée à la capacité de l’établissement à proposer aux enseignants-chercheurs et chercheurs un environnement de travail mêlant à la fois mobilité sortante, recrutement d’enseignants-chercheurs étrangers et recours aux enseignants-chercheurs invités. L’accompagnement des équipes de recherche dans le développement de programmes de recherche européens constituera également l’un des leviers permettant d’accroître l’internationalisation de la recherche.

Indicateur 3.1 : Mobilités des étudiants

Mobilité entrante

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Prévision PAPET 2021	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
						Année universit. 2020-2021	Année universit. 2020-2021	Année universit. 2018-2019
Total étudiants entrants	3 125	3 234	3 713	3 900	3 481			3 965
dont mobilité encadrée	246	245	310	274	142			
Nombre total d'inscrits	31 847	33 063	34 472	35 843	37 624			
Part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger	9,8 %	9,8 %	10,8 %	10,9 %	9,3 %	5,5 %	+ 3,8 pts	13,0 %

Sources : DEVE – SPOF



Mobilité entrante : Ensemble des étudiants de nationalité étrangère et non titulaires d'un bac français réalisant un séjour d'études (dont doubles diplômes, programmes d'échanges et parcours diplômant hors double diplôme) et en formation délocalisée, en mobilité encadrée ou non.

On constate pour 2020-2021 une légère baisse du nombre total d'étudiants entrants, notamment avec la baisse des mobilités encadrées. Le part des étudiants étrangers s'établit quant à elle à 9,3 %.

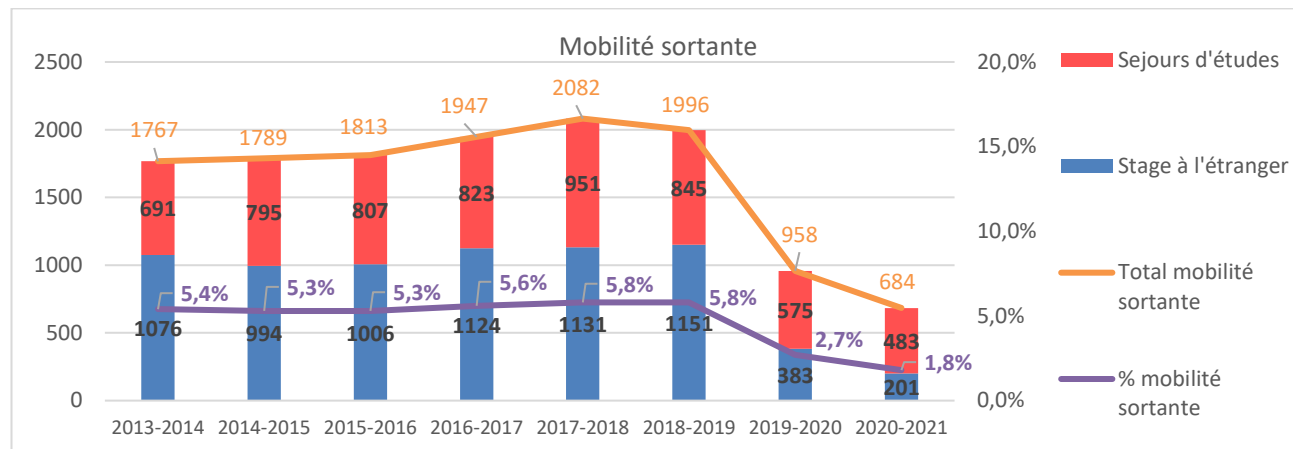
Justification des écarts : Les prévisions ont été prudentes en raison des contraintes d'accueil liées à la crise sanitaire. Le gouvernement français a finalement décidé de maintenir les frontières ouvertes pour les étudiants internationaux, l'impact de la crise a donc été moindre que prévu et la cible fixée est largement dépassée.

Mobilité sortante

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Prévision 2021 (année universitaire 2020-21)	Ecart à la prévision (année universitaire 2020-21)	Contrat de site 2019
Nombre d'étudiants	33 063	34 472	35 843	37 624			
Séjours d'études et linguistiques	922	845	575	483			
Stages à l'étranger	1 131	1 151	383	201			
Total	2 082	1 996	958	684			
% de mobilité sortante	6,2 %	5,8 %	2,7 %	1,8 %	5,5 %	-3,7 pts	7,0 %

Sources : DRI ; DEVE – SPOF

Mobilité sortante : La mobilité sortante comprend l'ensemble des étudiants inscrits à l'UPEC et titulaires d'un bac français réalisant un séjour d'études (dont doubles diplômes et programmes d'échanges) ou un stage à l'étranger. Les stages sont ceux reconnus académiquement.



On constate pour l'année universitaire 2020-2021 une forte baisse de la mobilité sortante, qui s'établit à 1,8 %. Ce taux poursuit la tendance engagée à partir de 2019-2020.

Justification des écarts : De nombreux pays ont maintenu des restrictions d'entrée sur leurs territoires en raison de la crise sanitaire, tout particulièrement dans la zone Asiatique et Amérique Latine, ce qui explique l'écart à la prévision.

Indicateur 3.2 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master

	Périmètre	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Prévision 2019 (Année universit. 2018-19)	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
Nombre d'étudiants inscrits en cursus Master	UPEC	nc	nc	nc			
Nombre d'étudiants étrangers inscrits en cursus Master	UPEC	nc	nc	nc	1 500	so	
Part des étudiants étrangers en cursus Master	UPEC	nc	nc	nc	nd	so	21,0 %
	National	nc	nc	nc			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES

nc : non communiqué nd : non disponible

So : sans objet

Remarque : Afin d'assurer un meilleur suivi de la cible 2019 du contrat de site, la source des données pour cet indicateur a été modifiée et prend en compte ceux transmis par la DGESIP (données SISE). Le périmètre de la DGESIP se trouve être par ailleurs plus favorable, car il intègre les formations relevant du **cursus Master** (diplômes de Master et diplômes équivalents), quand le périmètre UPEC ne prenait en compte que les diplômes de Master. Ainsi en 2015-16, l'UPEC décomptait 1 136 étudiants étrangers en Master et la DGESIP 1 472.

Précisions méthodologiques : Le champ de l'indicateur est constitué des étudiants étrangers en situation de mobilité entrante dans l'enseignement supérieur français (dans une université ou un établissement assimilé).

Sont considérés comme étant dans ce cas les étudiants de nationalité étrangère ayant obtenu le baccalauréat à l'étranger ou ayant un titre étranger admis nationalement en équivalence.

La part des étudiants étrangers est mesurée par le rapport entre le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans les formations relevant du cursus Master (diplômes de Master et diplômes équivalents, hors Masters enseignement et Diplômes d'Université « Formation Adaptée Enseignement ») et le nombre total d'étudiants dans ce cursus.

La proportion des étudiants étrangers inscrits en cursus Master se maintient autour de 18 %, soit 1 point de plus que la moyenne nationale en 2016-2017. Les données ne sont pas disponibles à partir de l'année universitaire 2017-2018 suite à une modification méthodologique du Ministère d'où ces dernières sont issues.

Justification des écarts : L'absence des données pour l'année universitaire 2019-2020 ne permet pas de comparaison avec la prévision 2020, et ainsi de constater un écart.

Indicateur 3.3 : Enseignants-chercheurs étrangers invités

	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'enseignants-chercheurs étrangers invités pour un séjour d'au moins un mois	56	42	47	22	17
Nombre de mois d'invitation	62	47	50	22	5

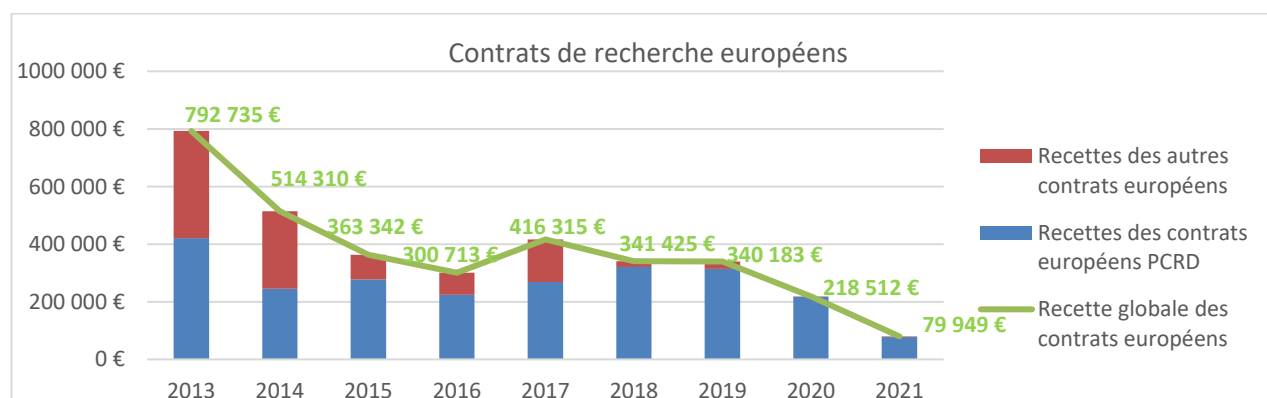
Source : DRH nd : données non disponibles

La crise sanitaire a entraîné l'annulation de la quasi-totalité des invitations prévues au 2ème semestre de l'année universitaire 2019/2020 et au 1er semestre de l'année universitaire 2020/2021. Cela explique la forte baisse observée.

Indicateur 3.4 : Revenus générés par les contrats européens de recherche

	2017	2018	2019	2020	2021	Prévision 2020	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
Recettes des contrats européens PCRD	296 604 €	321 332 €	313 812 €	217 670 €	77 777 €			
Recettes des autres contrats européens	101 518 €	20 093 €	26 371 €	841 €	2 172 €			
Recettes globales des contrats européens	398 122 €	341 425 €	340 183 €	218 512 €	79 949 €	500 000 €	- 420 051 €	600 000 €
Recettes globales des contrats de recherche	5 745 280 €	6 627 583 €	7 803 893 €	6 934 587 €	7 884 537 €			
Part des recettes globales des contrats européens dans les recettes globales des contrats	5,1 %	5,2 %	4,4 %	3,2 %	1,0 %			

Source : DRV



Cet indicateur ne concerne que les contrats de recherche européens gérés par l'UPEC et ne saurait refléter l'ensemble des revenus générés par les activités de recherche. Les recettes des contrats de recherche sont en baisse depuis 2013. Après des montants stables entre 2018 et 2019, ces derniers chutent considérablement en 2021 et s'établissent à 79 949 €.

Justification des écarts : On note un retard important sur le titrage des recettes en 2021 qui impacte directement les contrats européens PCRD. La méthode d'émission des titres de recettes ayant changée en septembre 2021, il a été nécessaire d'annuler les titres déjà émis. Actuellement, l'établissement fait appel à un prestataire ayant pour objectif la place d'une méthode de rattrapage pour titrer l'intégralité des titres de recettes.

Indicateur 3.5 : Co-publications européennes et internationales

Co-publications européennes

Disciplines	Part (%) en co-publication européenne (UE 28)						
	2012-2014	2013-2015	2014-2016	2015-2017	2016-2018	2017-2019	2018-2020
Biologie fondamentale	29,4 %	28,7 %	30,8 %	11,2 %	12,9 %	13,7 %	nd
Recherche médicale	26,0 %	26,6 %	25,9 %	11,7 %	11,9 %	12,1 %	nd
Biologie appliquée-écologie	19,9 %	26,9 %	27,9 %	10,6 %	18,6 %	21,3 %	nd
Chimie	20,3 %	24,1 %	26,6 %	13,4 %	17,3 %	15,4 %	nd
Physique	31,3 %	34,5 %	34,8 %	15,9 %	18,5 %	16,7 %	nd
Sciences de l'univers	32,9 %	37,5 %	40,9 %	22,4 %	21,4 %	18,8 %	nd
Sciences pour l'ingénieur	11,0 %	14,8 %	16,8 %	7,8 %	9,7 %	7,6 %	nd
Informatique	10,1 %	12,2 %	16,7 %	10,1 %	10,0 %	9,6 %	nd
Mathématiques	20,5 %	20,7 %	16,7 %	10,1 %	14,7 %	16,0 %	nd
Sciences humaines	23,1 %	23,8 %	25,0 %	14,8 %	6,9 %	9,4 %	nd
Sciences sociales	17,6 %	18,4 %	18,9 %	11,3 %	13,2 %	13,9 %	nd
Toutes disciplines	24,7 %	26,2 %	26,7 %	12,6 %	13,8 %	13,7%	nd

Source : Observatoire des sciences et techniques (OST)

Co-publications internationales

Disciplines	Part (%) en co-publication internationale (dont UE 28)						
	2012-2014	2013-2015	2014-2016	2015-2017	2016-2018	2017-2019	2018-2020
Biologie fondamentale	47,0 %	47,0 %	52,1 %	50,8 %	53,7 %	53,4 %	nd
Recherche médicale	38,9 %	39,1 %	39,1 %	40,7 %	41,4 %	42,2 %	nd
Biologie appliquée-écologie	62,9 %	67,7 %	67,5 %	68,1 %	63,2 %	68,5 %	nd
Chimie	47,1 %	56,9 %	64,3 %	62,1 %	64,1 %	64,9 %	nd
Physique	61,0 %	65,0 %	69,8 %	66,8 %	69,6 %	69,8 %	nd
Sciences de l'univers	64,6 %	68,1 %	69,9 %	74,3 %	74,2 %	73,9 %	nd
Informatique	43,0 %	47,8 %	52,3 %	55,8 %	56,2 %	59,2 %	nd
Sciences pour l'ingénieur	42,1 %	49,7 %	54,9 %	58,5 %	60,3 %	61,3 %	nd
Mathématiques	49,7 %	51,2 %	49,2 %	46,3 %	47,0 %	51,9 %	nd
Sciences humaines	32,6 %	35,6 %	38,9 %	49,8 %	32,8 %	29,4 %	nd
Sciences sociales	28,9 %	30,9 %	31,3 %	36,7 %	46,4 %	49,6 %	nd
Toutes disciplines	45,1 %	47,2 %	48,9 %	49,8 %	50,5 %	51,4 %	nd

Source : Observatoire des sciences et techniques (OST)

Précisions méthodologiques : Les parts des publications de l'établissement produites en co-publication permettent d'apprécier les collaborations de l'établissement avec différents espaces géographiques mondiaux. Sont présentées les parts de co-publication intra européenne (UE28) et internationale (dont UE28). L'indicateur, exprimé en pourcentage

(%), est défini par le nombre de publications de l'établissement co-publiées avec au moins une structure de recherche d'un autre pays, rapporté au nombre total de publications de l'établissement (au moins un pays de l'UE, au moins un autre pays, au moins un autre pays hors UE).

Cependant à partir de l'année 2015-2017, l'indicateur est calculé de façon à distinguer la part des publications uniquement intra européennes, c'est à dire avec un autre pays de l'UE28 que la France, à condition qu'elles ne soient pas aussi avec un pays hors de l'UE28. Cette modification impacte légèrement le tableau des co-publications internationales (dont UE) en diminuant dans une faible mesure le nombre de publications européennes.

Les indicateurs sont présentés de 2011 à 2016 en années lissées glissantes construites sur la moyenne des publications de 3 années. (ex. pour 2013-15 : 2013, 2014 et 2015). Ces calculs lissent les variations annuelles non significatives dont celles de la base et assurent une meilleure robustesse des résultats.

OBJECTIF n° 4 : Placer la vie de campus au cœur des priorités

Une action volontariste dans ce domaine se fonde sur la conviction selon laquelle une politique active de vie étudiante renforce la qualité de vie, le développement de nouvelles compétences par les étudiants et, indirectement, la réussite globale des étudiants.

La dynamisation de la vie universitaire nécessite une plus grande association des étudiants à la gouvernance universitaire et une meilleure reconnaissance de leur engagement. Depuis 2018, un Vice-Président étudiant et trois assesseurs étudiants font partie de l'équipe politique. Le développement des initiatives étudiantes et le renforcement de leur participation dans les activités sportives, culturelles et associatives constituent ainsi une priorité de l'établissement pour soutenir le bien-être des étudiants. C'est dans cette optique que l'UPEC a accru ces dernières années son soutien en ressources humaines, financier et logistique pour le développement des projets étudiants dans ces domaines. La mise en place des actions pouvant être financées dans le cadre de la CVEC a permis de renforcer de façon significative à partir de 2018-2019 la politique de l'établissement en la matière. L'université a en effet reçu en 2020 2 000 000 € pour le financement des différentes actions destinées à améliorer les conditions de vie des étudiants en favorisant les initiatives et projets associatifs, accompagnant les actions en faveur de la santé, du développement de la pratique sportive, l'accès aux actions culturelles et le renforcement du soutien social. Ces actions sont destinées à tous les étudiants, de tous les campus de l'UPEC. Les différentes actions mises en place en 2019-2020 et 2020-2021 ont bénéficié aux étudiants sur l'ensemble des axes définis : sport, initiatives étudiantes, culture, identité-espaces, accompagnement social.

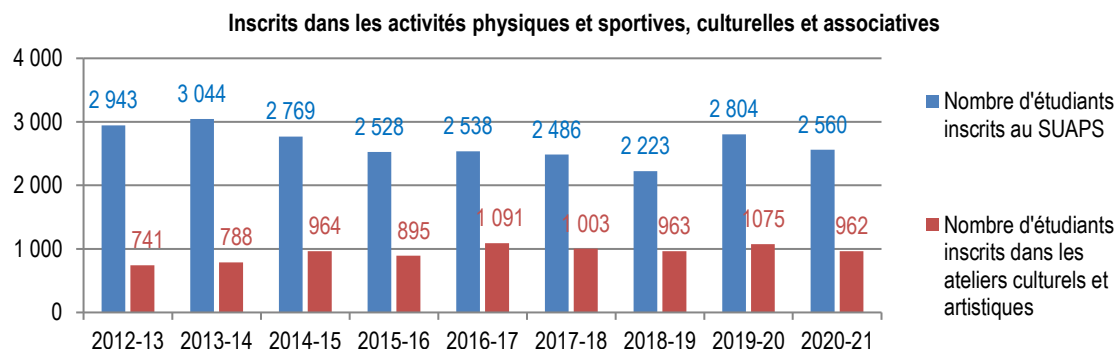
La dynamisation de la vie universitaire repose également sur la mise à disposition d'espaces propices au développement des initiatives individuelles et collectives des étudiants. Pour répondre à ces objectifs, l'UPEC poursuit sa politique visant à optimiser l'utilisation des locaux, à créer des espaces de vie et de co-working. De nombreux projets financés par la CVEC ont ainsi concerné l'aménagement de lieux de convivialité pour les étudiants sur le campus centre, mais aussi les campus délocalisés (aménagement d'un terrain de sport-loisir, de plusieurs lieux de convivialité avec des mobiliers de détente, des pianos, babyfoot, vélos, parcours santé extérieurs...).

Mais les actions primordiales de l'UPEC en 2020 et 2021 concernent l'aide sociale aux étudiants. L'UPEC renforce sa politique sociale visant à prendre en compte les problématiques pouvant affecter les étudiants dans leurs rapports à leurs études, notamment celles liées à la santé et à la précarité. Réformer les dispositifs d'accompagnement en matière de santé et renforcer les dispositifs d'aides sociales sont les actions prioritaires pour soutenir les étudiants dans leur quotidien et accompagner les réussites étudiantes. La CVEC a participé notamment au financement de la mise en place de RESUS⁺ qui a démarré sa phase de test début 2020 pour être proposé à tous les étudiants à la rentrée de septembre 2020. Les réunions de la Commission d'Action Sociale se sont multipliées et ont désormais une fréquence hebdomadaire. La Commission d'exonération a également dû renforcer ses actions. Un dispositif d'aide d'urgence agile est en place pour venir en aide aux étudiants se trouvant dans une situation de grande précarité. Ces situations apparaissent malheureusement trop souvent et nécessitent une intervention immédiate pour mettre à l'abri un étudiant totalement démuní, isolé et sans hébergement.

Indicateur 4.1 : Nombre d'étudiants exerçant une activité physique et sportive, culturelle et associative

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Prévision 2021 (année univ. 2020-2021)	Ecart à la prévision (année univ. 2020-2021)
Nombre total d'étudiants	33 063	34 472	35 843	37 624		
Nombre d'étudiants inscrits au SUAPS	2 486	2 233	2 804	2 560	2 900	- 340
dont inscrits à l'association sportive	534	551	586	500	600	- 100
Nombre d'étudiants inscrits dans les ateliers culturels et artistiques	1 003	963	1 075	962	1 500	- 538
Nombre d'associations étudiantes actives	77	86	80	101	85	16
dont labellisées	18	30	32	32	35	-3
Part des étudiants pratiquant une activité physique et sportive	7,5 %	6,5 %	7,8 %	6,8 %		
Part des étudiants impliqués dans une activité culturelle et artistique	3,0 %	2,8 %	2,9 %	2,6 %		
Part des associations labellisées	23,4 %	35,0 %	40,0 %	31,7%		

Source : DEVE - Service vie de Campus



Le nombre d'étudiants inscrits au SUAPS baisse entre 2019-2020 et 2020-2021, sans pour autant atteindre les volumes de 2018-2019. Cependant, le nombre d'associations étudiantes actives connaît une forte hausse (+21), ce qui explique par ailleurs la faible part des associations labellisées, ces dernières ne pouvant être labellisées qu'après une année d'existence.

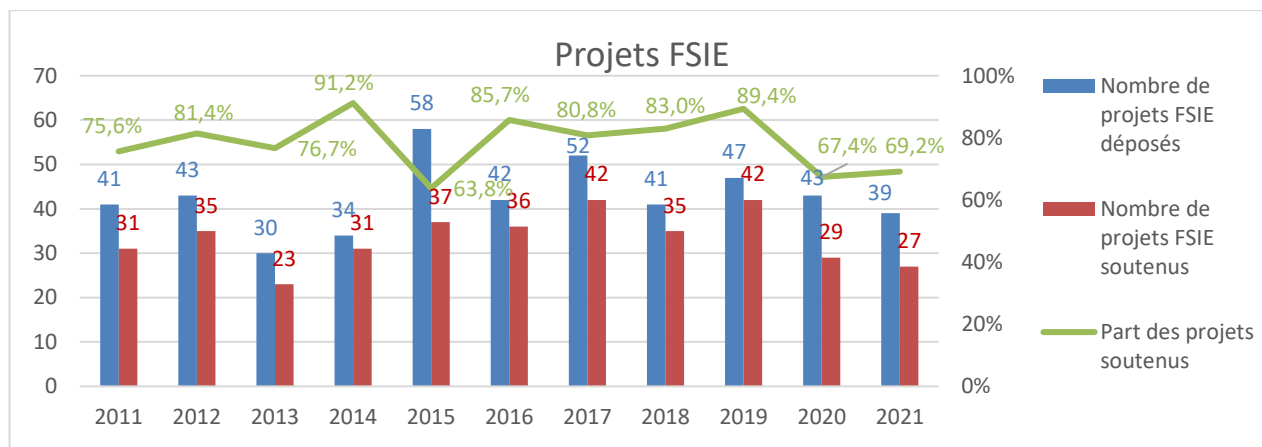
Précisions méthodologiques : Le nombre total d'étudiants correspond aux inscriptions principales dans tous les diplômes (hors IFSI) hors cumulatifs. La labellisation des associations a été mise en place en 2011-2012.

Justification des écarts : L'offre en loisirs a été fortement réduite, au bénéfice du maintien des enseignements en UE transversales nécessaires à la validation du diplôme. De plus, la crise sanitaire a freiné les compétitions, les activités du sport de haut niveau et a offert en conséquence une offre sportive en mode dégradé pour certaines activités ayant été suspendues. Cependant, si la crise sanitaire a suspendu de nombreuses activités événementielles de la part des associations étudiantes, elle n'a pas pour autant réduit le développement associatif, notamment la création de nouvelles associations.

Indicateur 4.2 : Nombre de projets FSIE soutenus et budget consacré

	2017	2018	2019	2020	2021	Prévision 2021	Ecart à la prévision
Nombre de projets FSIE déposés	52	41	47	43	39	60	-21
Nombre de projets FSIE soutenus	42	35	42	29	27	50	-23
Part des projets soutenus	80,8 %	85,4 %	89,4 %	67,4 %	69,2%	83,3 %	-14,1 pts
Budget FSIE projets exécuté	26 264 €	35 000 €	31 245 €	85 000 €	79 706 €		

Source : DEVE - Service vie de Campus



Le nombre de projets FSIE déposés et/ou soutenus est en baisse entre 2020 et 2021. La part des projets soutenus quant à elle se stabilise par rapport à l'année précédente.

Justification des écarts : La crise sanitaire a freiné de façon significative le montage des projets pour deux raisons : la disponibilité des étudiants engagés et la réduction drastique des activités évènementielles qui étaient interdites ou extrêmement limitées.

Indicateur 4.3 : Nombre d'étudiants orientés de la plateforme RESUS vers une consultation médicale

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Prévision 2021 (Année uni. 2020-2021)	Ecart à la prévision (Année uni. 2020-2021)
Nombre d'étudiants orientés	121	156	0	0	0	so	so

Source : SSU

Le réseau RESUS est inactif depuis trois ans et ne donne plus lieu à une prévision depuis lors.

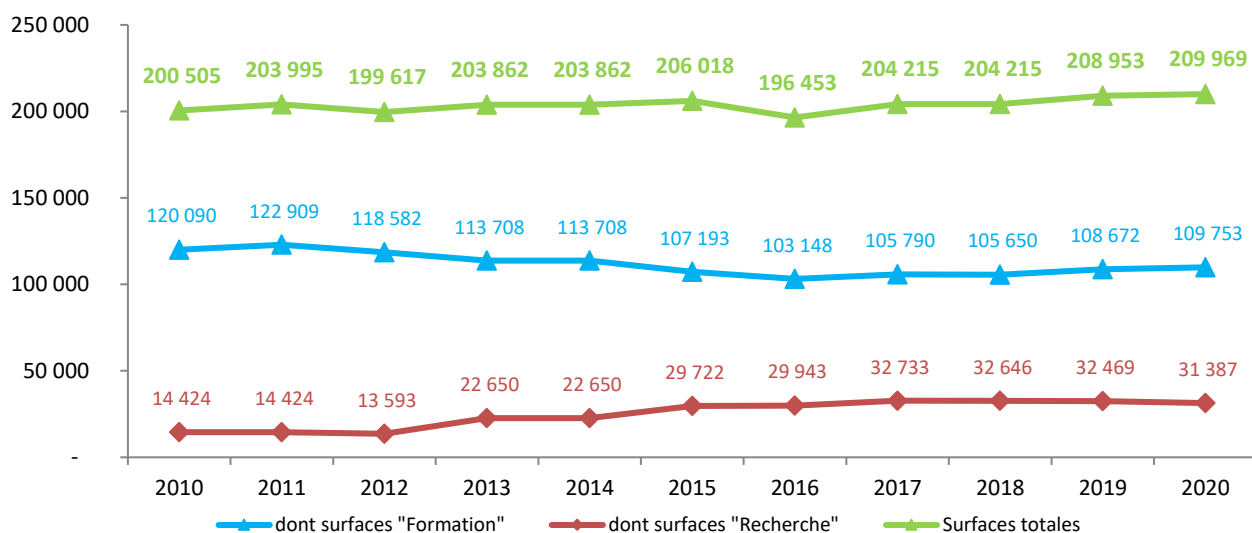
Indicateur 4.4 : Évolution des surfaces immobilières

	2017	2018	2019	2020	2021	Prévision 2021	Ecart à la prévision 2021
Enseignement	105 790	105 650	108 672	109 753	nd	109 753	nd
Recherche	32 733	32 646	32 469	31 387	nd	32 184	nd
Administration	14 331	13 849	14 304	14 131	nd	14 751	nd
Logistique / technique	8 709	8 709	9 611	9 611	nd	9 611	nd
Documentation	18 267	18 267	18 267	18 267	nd	18 267	nd
Vie sociale et culturelle	3 114	3 114	3 114	3 660	nd	3 770	nd
Restauration	2 580	2 580	2 580	2 412	nd	2 580	nd
Hébergement	6 579	6 579	6 579	6 579	nd	6 579	nd
Installations sportives	2 261	2 261	2 261	2 522	nd	2 522	nd
Utilisé par un tiers	9 014	9 014	9 014	9 014	nd	9 014	nd
Surfaces sans affectation (travaux)	837	1 546	2 082	2 633	nd	2 150	nd
Total	204 215	204 215	208 953	209 969	nd	211 181	nd

Source : Direction du Patrimoine

Entre 2010 et 2019, les surfaces immobilières globales de l'UPEC ont progressé de 4,5 % (+ 9 082 m²). Les surfaces « d'enseignement » sont en augmentation depuis 2016 (+2 207 m²). Les surfaces de « recherche » ont quant à elles plus que doublé sur la période, passant de 14 424 m² à 33 514 m². La SHON de l'UPEC est passé de 208 953 m² à 209 969 m² entre 2019 et 2020, soit une augmentation de 1016 m², suite à l'intégration du nouveau bâtiment Préfabriqué (946 m²) construit sur le site du Campus centre et la correction de la surface du bâtiment B à Chérioux qui est passée de 738 m² à 808 m², soit + 70 m². Les données 2021 ne sont pas disponibles.

Surfaces immobilières (en m² SHON)

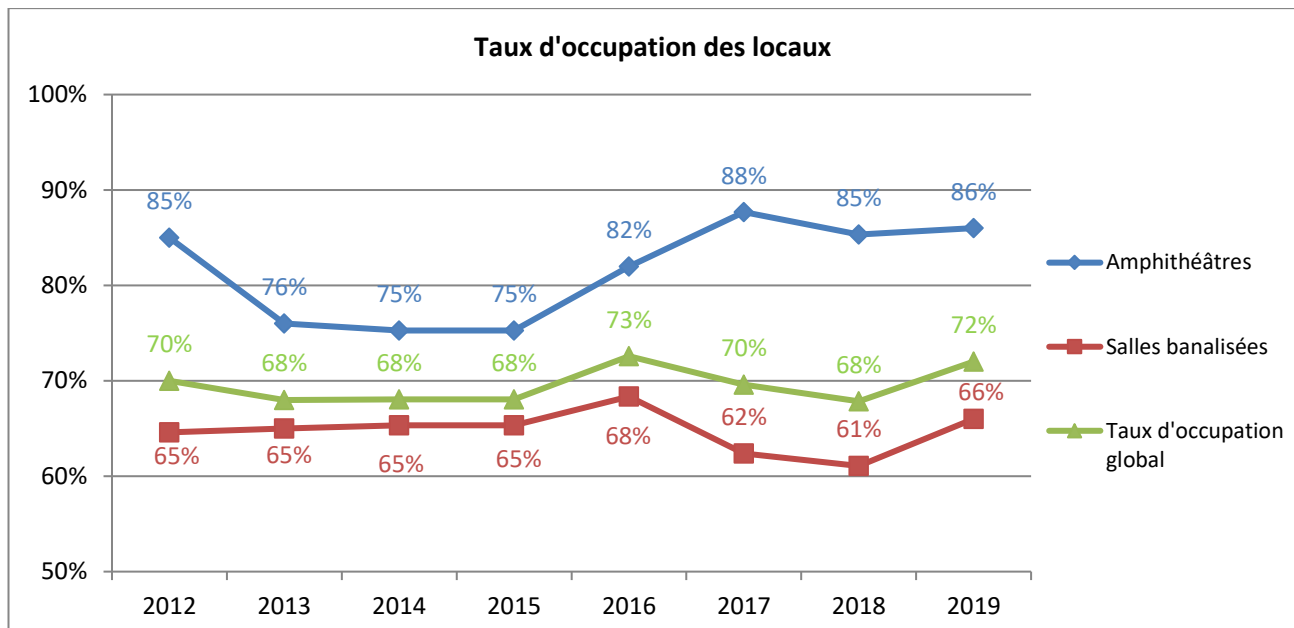


Justification de l'écart 2020 : Les écarts constatés s'expliquent par les conséquences de la crise COVID, cette dernière ayant entraîné une fermeture importante de l'université et un fonctionnement anormal depuis mars 2020.

Indicateur 4.5 : Taux d'occupation des locaux

	2018		2019		2020		2021		Prévision 2021		Ecart à la prévision 2021		Cible Contrat de site	
	Amphit héatres	Salles banalisées	Amphit héatres	Salles banalisées	Amphit héatres	Salles banalisées	Amphit héatres	Salles banalisées	Amphit héatres	Salles banalisées	Amphit héatres	Salles banalisées	Amphit héatres	Salles banalisées
Nombre d'heures d'utilisation	43 966	307 826	43 300	237 171	nd	nd	nd	nd						
Nombre de salles	46	450	45	440	nd	nd	nd	nd						
Total surfaces SHON (en m ²)	10 491	27 102	10 009	26 588	nd	nd	nd	nd						
Taux d'occupation réelle	85 %	61 %	86 %	66 %	nd	nd	nd	nd	86 %	69 %	so	so	75 %	68 %
Occupation globale	68 %		72 %		nd		nd		74 %		so		70 %	

Source : Direction du Patrimoine
nd = non disponible
so= sans objet



La COVID-19 et le confinement associé a rendu la mesure de l'occupation des salles obsolète pour l'année 2020 et 2021. L'indicateur n'est donc pas renseigné.

OBJECTIF n° 5 : Développer une stratégie documentaire ambitieuse

Le service commun de documentation agit comme service soutien à la recherche et la formation. En tant que tel, il met à disposition des usagers les ressources documentaires essentielles à la mise en œuvre des projets de recherche et à la formation.

Les bibliothèques sont des équipements importants de l'université, en termes d'espaces mis à disposition des usagers, en termes de services (accueil, copies, prêts, etc.), en termes d'accompagnement de l'étudiant (accueil, orientation, formation, action culturelle) et enfin au travers de la politique documentaire imprimée et électronique. Au sein de la vie de campus les bibliothèques jouent un rôle central de socialisation et d'acculturation à la vie et aux méthodes universitaires. Les indicateurs chiffrés donnent à voir la portée quantitative de ces actions.

Le service commun de documentation est aussi acteur de la valorisation de la recherche via les publications. Opérateur du signalement des thèses, administrateur de l'outil HAL, interlocuteur des fournisseurs de bibliométrie, le SCD développe une expertise qui s'inscrit dans le projet stratégique de l'université.

Dans le cadre de son activité, le SCD met en œuvre ces missions dans le cadre d'exigences de qualité, d'innovation et d'évaluation.

Indicateur 5.1 : Variation des horaires d'ouverture du SCD

Variation des horaires d'ouverture du SCD

	2017	2018	2019	2020	2021	Prévision 2021	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées	67,75	67,75	67,75	67,75	67,75	67,75	=	68

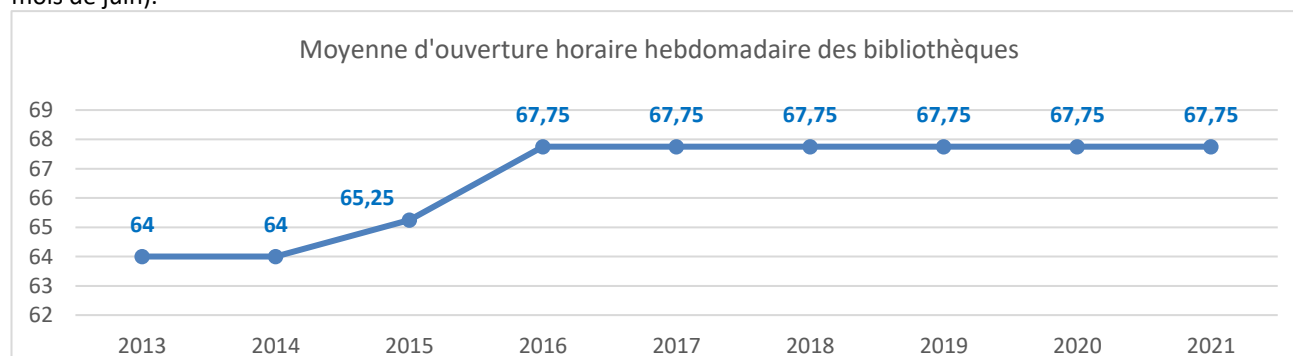
Source : SCD

Précisions méthodologiques : Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants :

- ouvertes au moins 45 heures par semaine et le samedi ;
- dotées de plus de 100 places assises.

Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

Justification de l'écart : L'indicateur est construit d'après l'ESGBU sur une semaine type. L'amplitude horaire a été réduite sur le premier semestre (samedis fermés, fermetures à 20H et 22H non maintenues sauf exception en Santé au mois de juin).



Le rythme moyen d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées a augmenté annuellement depuis 2013 et est stable depuis 2016. Les effets de la crise sanitaire n'apparaissent pas dans cette courbe, l'indicateur étant construit sur une semaine type.

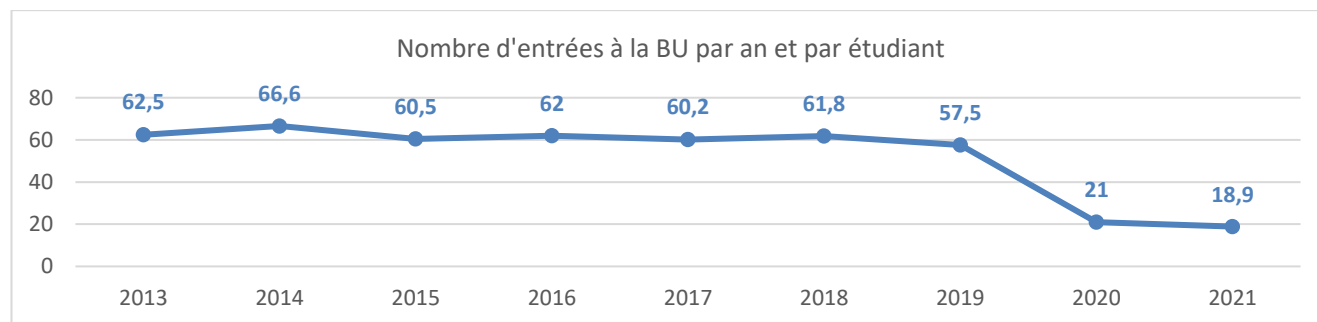
Indicateur 5.2 : Fréquentation physique des bibliothèques

Fréquentation physique des bibliothèques

Nombre d'entrées par an et par étudiant	2017	2018	2019	2020	2021	Prévision 2021	Ecart à la prévision
UPEC	60,2	61,8	57,5	21	18,9	30	- 11,1
Niveau national							

Source : SCD ; DGESIP-DGRI A1.3 – Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire.

Justification de l'écart : Une légère augmentation de la fréquentation en 2021 est constatée par rapport à 2020. Cette augmentation est masquée par le changement de périmètre des effectifs étudiants. En valeur absolue, le nombre d'entrées passe de 660 000 environ en 2020 à 720 000 environ en 2021. Dans un contexte d'enseignements en distanciel, le maintien de l'ouverture des bibliothèques n'a pas permis de retrouver les niveaux de fréquentation antérieurs.



Indicateur 5.3 : Consultation des ressources numériques

Consultation des ressources numériques

Nombre de consultations par usager	2017	2018	2019	2020	2021	Prévision 2021	Ecart à la prévision
UPEC	77,3	70,8	68,9	105,5	69,3	70	- 0,7
Niveau national							

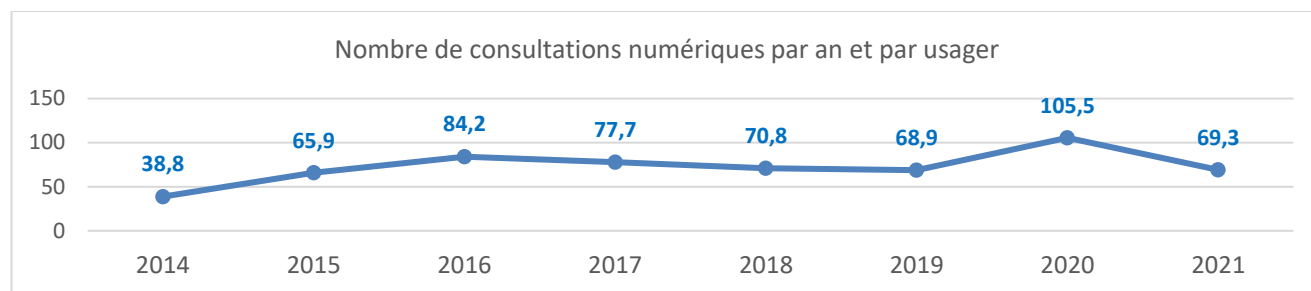
Source : SCD ; DGESIP-DGRI A1.3 – Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire.

Remarque : Ces indicateurs permettent le suivi d'usages complémentaires, de la fréquentation des espaces physiques et de l'utilisation des services en ligne, sur la durée.

Précisions méthodologiques (source : MESRI-DGESIP-DGRI A1.3 – Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire) :

Fréquentation physique des bibliothèques : nombre d'entrées annuelles rapporté au nombre d'étudiants inscrits dans les établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires. Le champ couvre les services communs de documentation et les services inter-établissements des universités, grandes écoles et écoles d'ingénieurs du programme national 150.

Consultation des ressources numériques : le numérateur est constitué du nombre d'unités vues ou téléchargées de la collection éditoriale (documentation acquise), plus le nombre d'unités vues ou téléchargées de la documentation produite (collection numérisée, documentation pédagogique numérique, thèses, mémoires HDR, mémoires numériques et articles scientifiques). Il est rapporté au nombre total d'utilisateurs (nombre d'étudiants inscrits et enseignants-chercheurs des établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires).



Justification de l'écart : La consultation de ressources numériques retrouve son niveau de 2019, au niveau des prévisions estimées.

OBJECTIF N° 6 : Adopter un modèle économique équilibré et trouver des ressources supplémentaires au service de la réalisation et du développement des missions

Afin d'accomplir ses missions de service public, en formation et en recherche, et d'assurer son développement, l'une des priorités de l'UPEC consistera à assurer son équilibre financier notamment en développant les activités génératrices de ressources propres. Il s'agit notamment de poursuivre et d'amplifier une tendance pluriannuelle de croissance de la formation en apprentissage et tout au long de la vie, en s'appuyant sur ce qui constitue un apport spécifique et distinctif de l'université : l'articulation des formations avec la recherche. L'UPEC entend tirer parti des ouvertures permises par la réforme de la formation professionnelle et en devenir un acteur encore plus engagé. En recherche, la valorisation des activités, le renforcement des opérations de transfert de technologie, et la progression des contrats de recherche, d'études ou d'expertise généreront des ressources supplémentaires permettant le développement continu des projets.

Indicateur 6.1 : Développement des ressources propres (hors SCSP)*

	Nature	2018	2019	2020	2021	Prévision révisée 2021 BR	Ecart à la prévision 2021
Formation apprentissage		11,81 M€	13,31 M€	8,49 M€	9,99 M€	15,75 M€	-5,76 M€
Formation continue, VAE et diplôme propre (droit spécifique)		8,06 M€	8,56 M€	5,54 M€	9,16 M€	8,05 M€	1,11 M€
Droits d'inscription (droit simple)		4,12 M€	4,32 M€	6,47 M€	5,02 M€	5,17 M€	-0,15 M€
Contrats et prestations de recherche hors ANR et hors financements publics		2,01 M€	2,64 M€	3,47 M€	3,60 M€	7,93 M€	-4,32 M€
ANR IA (74411)		0,83 M€	1,25 M€	0,74 M€	1,10 M€	1,75 M€	-0,64 M€
ANR hors IA (74412)		0,06 M€	0,72 M€	2,02 M€	0,79 M€	2,11 M€	-1,32 M€
Taxe d'apprentissage (7481)		1,12 M€	0,67 M€	0,71 M€	1,71 M€	4,07 M€	-2,36 M€
Autres recettes		1,17 M€	1,17 M€	1,10 M€	0,90 M€	1,11 M€	-0,21 M€
		3,15 M€	4,93 M€	4,06 M€	4,27 M€	6,61 M€	-2,34 M€
Subventions (hors SCSP)	Fonctionnement	6,93 M€	7,63 M€	4,29 M€	7,39 M€	10,12 M€	-2,73 M€
	Financement de l'actif	1,84 M€	2,37 M€	3,73 M€	2,53 M€	14,96 M€	-12,43 M€
dont Autres financements Etat	Fonctionnement	0,87 M€	1,01 M€	0,77 M€	1,06 M€	1,59 M€	-0,53 M€
	Financement de l'actif	0,82 M€	0,78 M€	2,58 M€	1,25 M€	12,27 M€	-11,02 M€
dont Conseil régional IDF (7442)	Fonctionnement	1,00 M€	0,88 M€	1,04 M€	0,76 M€	1,98 M€	-1,22 M€
	Financement de l'actif	0,71 M€	0,48 M€	0,79 M€		0,83 M€	
dont Conseils départementaux	Fonctionnement	0,06 M€	0,10 M€	0,04 M€	0,05 M€	0,28 M€	-0,23 M€
	Financement de l'actif	0,16 M€	0,36 M€		1,19 M€	1,25 M€	-0,06 M€
dont Union européenne (7446)	Fonctionnement	1,27 M€	1,47 M€	0,94 M€	0,40 M€	2,22 M€	-1,82 M€
	Financement de l'actif	0,00 M€	0,23 M€		0,01 M€	0,02 M€	-0,01 M€
dont Autres subventions	Fonctionnement	3,73 M€	4,18 M€	1,49 M€	5,12 M€	4,05 M€	1,07 M€
	Financement de l'actif	0,15 M€	0,52 M€	0,35 M€	0,08 M€	0,59 M€	-0,51 M€
Total		39,10 M€	44,93 M€	37,15 M€	42,86 M€	69,70 M€	-26,84 M€
<i>hors financement actif</i>		37,26 M€	42,57 M€	33,41 M€	40,33 M€	54,74 M€	-14,41 M€
Ressources encaissables		235,75 M€	243,35 M€	251,59 M€	252,90 M€	278,09 M€	-25,20 M€
Part ressources propres sur ressources encaissables		16,6 %	18,5 %	14,8%	16,9%	25,1%	-8,1 %
Produits encaissables (ie hors financement actif)		233,90 M€	240,99 M€	247,85 M€	250,37 M€	250,11 M€	0,26 M€
Part ressources propres (hors financement actif) sur produits encaissables		15,9 %	17,7 %	13,5 %	16,1 %	21,9 %	-5,8 %

Source : DAF

* SCSF : subvention pour charge de service public (dotation de l'État)

Jusqu'en 2019 les montants saisis en exécution étaient établis en droits constatés, tandis qu'à partir de 2020 sont appliquées les méthodes de la GBCP. Les montants sont donc calculés sur les encaissements réels et décaissements réels. Les évolutions constatées entre 2020 et 2021 se concentrent sur une forte augmentation des recettes en formation continue (+ 3.62 M€) en lien avec la reprise de l'activité suite à la crise sanitaire.

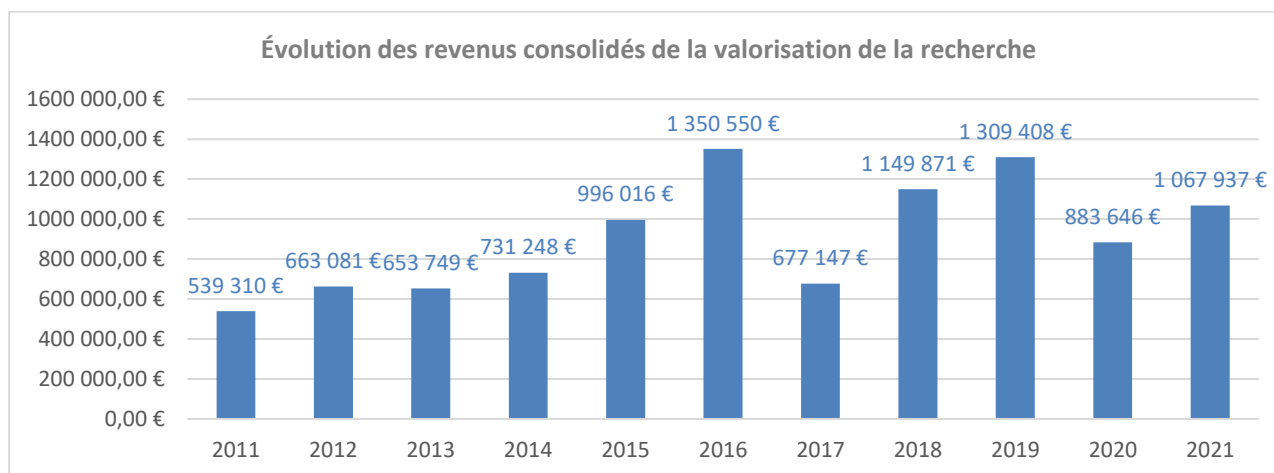
Justification des écarts : Les écarts constatés entre les prévisions et le réalisé se concentrent sur le financement de l'Etat du Plan de relance, moins important que prévu en 2021, et dont l'encaissement du reste à percevoir s'opèrera en 2022. A noter par ailleurs un fort écart à la baisse sur les ressources liées à l'apprentissage, écart compensé cependant par une autre des ressources en formation continue.

Indicateur 6.2 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche

	2018	2019	2020	2021	Prévision 2021	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
Contrats hors FFP*	1 124 887 €	1 309 408 €	883 646 €	1 067 937 €	800 000 €	+ 267 937 €	900 000 €
Prestations							
Recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle (PI)							
Total	1 124 887 €	1 309 408 €	883 646 €	1 067 937 €	800 000 €	+ 267 937 €	900 000 €

Source : DRV

* FFP : Financements Publics sur Projets



Le volume global des revenus issus de la valorisation de la recherche connaît une croissance continue, de l'ordre de 20 % par an entre 2011 et 2016. La réorganisation administrative de la valorisation de la recherche après 2016 a conduit à une baisse de ces revenus en 2017, qui augmentent de nouveau depuis 2018, malgré une baisse en 2020 en lien avec la crise sanitaire.

Justification des écarts : La réalisation dépasse en 2021 la prévision de 267 000 €. Cet écart s'explique en partie par la reprise du rythme de l'activité de recherche post-COVID-19. D'autres part, la signature de contrats de prestation et de collaboration, dont plusieurs aux volumes importants (AUDENTES et REGENLAB) en 2021 et le prolongement d'autres contrats (MESEINE, HEPSTAD) renforcent cette tendance. En effet, à eux trois les contrats MESEINE, HEPSTAD et AUDENTES représentent près de 60 % des recettes contrats hors FFP en 2021.

Indicateur 6.3 : Financement de l'activité

	2018	2019	2020	2021	Prévision 2021	Ecart à la prévision	Taux de vigilance	Taux d'alerte
Produits encaissables	233,90 M€	240,99 M€	247,85 M€	250,37 M€	250,11 M€	+ 0,26 M€		
Ressources propres (hors financements actifs)	37,26 M€	42,57 M€	33,41 M€	40,33 M€	45,37 M€	- 5,04 M€		
Charges décaissables (fonctionnement)	225,49 M€	231,73 M€	234,56 M€	252,87 M€	249,64 M€	+ 3,23 M€		
dont charges externes	22,11 M€	24,01 M€	23,46 M€	25,29 M€				
dont dépenses de personnel (hors provisions)	188,91 M€	191,56 M€	194,52 M€	208,14 M€	204,57 M€	+ 3,57 M€		
Contrats doctoraux (sur fonctionnement)	2,62 M€	2,57 M€	3,57 M€	1,74 M€	1,57 M€	+ 0,17 M€		
Part des ressources propres	15,9 %	17,7 %	13,5 %	16,1 %	18,1 %	- 2,0 pts	13-15 %	13 %
Part des charges décaissables	96,4 %	96,2 %	94,6 %	101,0 %	99,8 %	+ 1,2 pts	98-100 %	100 %
Part des charges externes	9,8 %	10,4 %	10,0 %	10,0 %	-	-	15-16 %	16 %
Part des dépenses de personnel	80,8 %	79,5 %	78,5 %	83,1 %	81,8 %	+ 1,3 pts	82-83 %	83 %
Part des dépenses de personnel et contrats doctoraux	81,9 %	80,6 %	79,9 %	83,8 %	82,4 %	+ 1,4 pts	82-83 %	83 %

Source : DAF

Les écarts constatés entre 2019 et 2020 s'expliquent par une modification méthodologique. Jusqu'en 2019 les montants saisis en exécution étaient établis en droits constatés, tandis qu'à partir de 2020 sont appliquées les méthodes de la GBCP. Les montants sont donc calculés sur les encaissements réels et décaissements réels.

Il est possible de constater pour 2021 une hausse de la part des ressources propres (+2,6 pts entre 2020 et 2021). Il faut également noter des hausses importantes de la part des charges décaissables, de la part des dépenses de personnel (avec et sans contrats doctoraux), qui atteignent toutes deux les taux d'alerte.

Justification des écarts : Les écarts constatés s'expliquent à la fois par un sous encaissement des produits et par un rattrapage des dépenses en 2021.

Indicateur 6.4 : Équilibre financier

	2018	2019	2020	2021	Prévision 2021	Écart à la prévision 2021	Taux de vigilance	Taux d'alerte
Excédent brut d'exploitation	14,20 M€	14,09 M€	17,3 M€	nd				0
Variation	+ 1,88 M€	-0,11 M€	3,81 M€	nd				
Résultat net comptable	3,83 M€	5,37 M€	7,20 M€	1,54 M€				0
Variation	0,46 M€	1,54 M€	1,83 M€	-5,66 M€				
Fonds de roulement net (1)	26,46 M€	30,84 M€	32,90 M€	30,71 M€	17,93 M€	+ 12,78 M€		0
Variation	-0,25 M€	4,38 M€	2,10 M€	-2,19 M€	-7,1 M€	+ 4,91 M€		
Jours de dépenses	42	48	50	45	26	+ 19		15
Sommes affectées (2)	nd	nd	nd	nd				
Fonds de roulement mobilisable (1)-(2)	nd	nd	nd	nd				
Besoin en fonds de roulement (3)	-21,31 M€	- 21,25 M€	-26,00 M€	-25,48 M€	-30,73 M€	+ 5,25 M€		
Trésorerie (1)-(3)	47,78 M€	52,10 M€	58,90 M€	56,18 M€	48,66 M€	+ 7,52 M€		0
Variation	2,47 M€	4,32 M€	8,00 M€	-2,72 M€	-2,26 M€	- 0,46 M€		
Jours de dépenses	76	81	90	81	70	+ 11	25-30	25

Sources : Agence comptable, DAF

On constate en 2021 une baisse du résultat net comptable de 5,66 M€. Le fond de roulement net est en hausse (+2,06 M€). Le fonds de roulement net diminue entre 2020 et 2021, passant de 32,90 M€ à 30,71 M€. Enfin, le besoin en fonds de roulement est toujours négatif à – 25.48 M€, à 81 jours de dépenses.

OBJECTIF N° 7 : Élaborer et mettre en œuvre une organisation administrative, technique et financière ambitieuse et efficace au service des missions

Le renforcement de l'organisation technique, administrative et financière part de la conviction selon laquelle l'amélioration de la qualité de service rendu aux étudiants et aux personnels est un atout pour le développement des missions et l'attractivité de l'établissement. Cette démarche se fonde sur une meilleure connaissance et maîtrise des processus organisationnels en vigueur, l'analyse de leur adéquation avec les besoins exprimés et la recherche constante de leur amélioration.

L'amélioration continue de la qualité de service rendu dépend également de la gouvernance de l'établissement et de ses circuits de décisions, qui doivent être clairs et simples. Les efforts de dématérialisation des actes de gestion entrepris ces dernières années seront donc poursuivis en cohérence avec les évolutions des systèmes d'information.

Indicateur 7.1 : Pilotage financier

Pilotage budgétaire :

Actions prévues	Masse	Nature	Objet	2019	2020	2021	Prévision 2021	Ecart à la prévision	Contrat de site 2019
1 - Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats.	Fonctionnement	Dépenses	AE	96,7 %	95,9 %	96,7 %	97 %	- 0,3 pt	
			CP	96,2 %	95,2 %	96,4 %	96 %	+ 0,4 pt	
		Recettes	droits constatés	95,3 %	95,6 %	so	95 %	so	98,5 %
			droits constatés	81,3 %	95,1 %	90,9 %	99 %	- 8,1 pts	100 %
	Investissement	Dépenses	AE	82,7 %	65,4 %	84,0 %	82 %	+ 2 pts	
			CP	63,7 %	74,0 %	63,3 %	65 %	- 1,7 pts	
			droits constatés	52,6 %	65,8 %	so	52 %	so	80 %

Source : DAF

Actions prévues	2017	2018	2019	2020	2021	Prévision 2021	Ecart à la prévision	Contrat de site 2019
2 - Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel, pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution.	2	2	2	2	2	2	=	1,5
3 - Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).	2	2	2	2	2	2	=	1,5
4 - Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	=	2

Source : DAF

Commentaires sur les actions :

Action 2 : Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats.

2012 : Élaboration de tableaux de bord mensuels sur l'exécution des dépenses et suivi des agrégats de gestion lors des différents budgets (initial et rectifiés).

Action 4 : Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale, la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être compris entre - 0.5 et + 0.5 %).

2012 : Élaboration de tableaux de bord mensuels de suivi des emplois et de la masse salariale, analysés en réunion par un comité de pilotage (DRH - DSF - DGS).

Outils utilisés : tableaux Excel alimentés par des données internes (requêtes BO/KX) et les données de l'application OREMS.

2013 : Prévisions et suivis trimestriels des emplois et de la masse salariale, avec analyse des facteurs d'évolution, dans le cadre du document prévisionnel de gestion (DPG).

2017 : Il conviendra de suivre des indicateurs d'exécution des nouveaux objets de dépenses liées à la mise en place de la GBCP (AE, CP) en plus des droits constatés.

Qualité comptable :

Actions prévues	2017	2018	2019	2020	2021	Prévision 2021	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
1 - Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	2	2	2	2	2	2	=	2
2 - Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	1	1	2	1	1	2	-1	1,5

Source : Agence comptable

Commentaires sur les actions :

Action 1 : Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan.

2014 : Recours à un prestataire de service pour procéder à la réalisation de l'inventaire physique (hors bâtiments) et assurer le rapprochement entre cet inventaire et l'inventaire comptable. Les travaux ont été achevés à l'automne 2014. La réserve est levée à l'occasion de l'audit des comptes 2014.

2015 : Recours à un prestataire de service pour procéder à la réalisation d'un inventaire physique intermittent par 1/3 (hors bâtiments) et assurer le rapprochement entre cet inventaire et l'inventaire comptable afin de maintenir la qualité comptable obtenue en 2014. Les travaux ont été achevés à l'automne 2015.

2016 : Inventaire physique intermittent par un tiers (hors bâtiments) et rapprochement entre cet inventaire et l'inventaire comptable afin de maintenir la qualité comptable obtenue en 2014.

2017 et cible 2019 : maintien de la démarche entreprise pour maintenir la qualité obtenue.

Action 2 : Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques).

2014 : Réalisation d'une cartographie des macro-processus et d'une cartographie des remontées à l'infocentre de la DGFIP des données comptables. Les cartographies initiées antérieurement font l'objet d'une mise à jour, notamment celle sur le processus rémunérations.

2015 : Mise à jour des cartographies des risques et des plans d'actions.

2016 : Dispositif poursuivi en 2016 avec une mise à jour des cartographies des risques, des plans d'actions et des organigrammes fonctionnels nominatifs en ce qui concerne le CICF.

2017 et cible 2019 : L'objectif est de déployer le contrôle interne budgétaire, de développer l'animation des dispositifs (CIB et CICF) par la Direction Générale et d'organiser l'audit interne. L'analyse à venir par le commissaire aux comptes de la qualité du contrôle interne doit contribuer à son amélioration.

Justification des écarts : Le contrôle interne budgétaire n'est pas encore mis en place.

Précisions méthodologiques : Cote chiffrée de 0 à 2.

0 = L'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi

1 = L'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel

2 = L'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels

Indicateur 7.2 : Pilotage du SI et des systèmes numériques aux usagers

Clé établissement (SI001)

Thèmes	2018	2019	2020	2021	Prévision 2021	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information	3	3	3	3	3	=	4
2-Le système d'information et les services numériques	3	3	3	3	3	=	4
3-Le numérique au service de la formation des étudiants	3	3	3	3	4	-1	4
4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique)	2	3	3	4	4	=	3
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation	2	2	2	2	2	=	3
6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	3	3	3	3	3	=	4

Source : DSI

Précisions méthodologiques : Cote chiffrée de 0 à 5.

0 = Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés.

1 = Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels.

2 = Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces.

3 = Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces.

4 = Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation.

5 = Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.

Justification des écarts :

Pour l'action 1, la modernisation de la gouvernance de la politique numérique, initiée 2018 et poursuivie depuis lors s'appuie sur la réactivation d'une comitologie de pilotage du numérique. Un audit du SI a été initié en 2021. Livré en 2022, il intégrera des propositions d'évolution de la gouvernance ainsi que l'ossature du nouveau schéma directeur.

L'action 2 suppose une modernisation et une mise en sécurité de l'infrastructure serveur et réseau, au sein d'une politique de rationalisation de l'utilisation du SI pilotage. Les chantiers importants en cours sont :

- La mise en œuvre de SINAPS (participation à la vague 2) ;
- La fin du déploiement de la solution de gestion de l'offre de formation et des services enseignants (OSE) ;
- La gestion de la formation continue et de l'apprentissage (Ypareo) ;
- La mise en place d'un plan de reprise et de continuité de services (PRA/PCA) délocalisé dans un centre de données certifié HDS ;
- La remise en ordre de la chaîne RSSI avec la nomination d'un nouveau RSSI.

Pour l'action 3, La crise sanitaire nous a conduit à ajouter des fonctions de co-modalités aux systèmes audiovisuels existants.

Pour l'action 4, tout en encourageant l'usage des nouveaux moyens, des nouvelles plateformes pédagogiques ont été mises à la disposition des enseignants telles que le LMS Eprel, la plate-forme de stockage et de diffusion vidéo : POD qui ont pour objectif de poursuivre le développement de l'usage des outils de communication en distanciel.

Pour l'action 5, le SI recherche continue son développement et repose sur Contrathè [Funny Languages - Loic Suberville Tiktok Compilation - YouTube](#)que et Sifac Web. La DSI a initié une démarche de mutualisation des moyens de calculs et de stockage pour un aboutissement en 2022. Initié en 2021, le projet Innowalo de cartographie dynamique des recherches permettra de faciliter l'interconnaissance scientifique au sein de l'UPEC.

Enfin, concernant l'action 6, il faut encore affiner la méthodologie de conduite du changement pour encourager les usages cohérents des services numériques existants.